

Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2642
22 mars 2019
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE **OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Le gouvernement et les gilets jaunes **Menaces et matraques** **en réponse aux** **revendications sociales**



Algérie
Contre les manoeuvres du pouvoir,
tout un peuple mobilisé

Le peuple algérien ne lâche rien face aux manœuvres du pouvoir

La dernière manœuvre du clan Bouteflika a consisté à renoncer au cinquième mandat d'un président impotent... pour mieux prolonger le quatrième. Elle n'a en rien entamé la détermination des contestataires. Vendredi 15 mars, les manifestants étaient plus nombreux que jamais, peut-être 15 millions dans tout le pays. «*Système dégage*», scandent-ils: la colère contre les affairistes qui accaparent les ressources du pays est générale. Elle touche toutes les régions de ce pays immense, et jusqu'aux Algériens en France. Elle mobilise les femmes, que les islamistes avaient voulu cloîtrer à la maison. De nombreuses couches sociales, y compris des catégories privilégiées comme les juges, sont mobilisées. La jeunesse scolarisée est en pointe dans la mobilisation.

Les Algériens ont de quoi être révoltés par ce système qui les condamne à la précarité, au dénuement, pendant que les privilégiés liés au pouvoir se gavent, tout en affichant leur mépris pour les classes populaires. En Algérie, le salaire minimum ne dépasse pas 130 euros mensuels. Quand on sait qu'Issad Redrab, le patron du conglomérat de l'agroalimentaire, de la distribution et de l'industrie Cevital, a accumulé une fortune de 3,7 milliards de dollars, on mesure l'exploitation féroce réalisée par les capitalistes.

Quelles sont aujourd'hui les perspectives pour le peuple algérien? Pour l'instant, l'armée se tient en retrait. Mais le passé a montré que ses dirigeants n'hésitaient pas à tirer sur la population. En 1988, l'armée a tué des centaines de jeunes manifestants. Durant les années 1990, elle répondit aux massacres des islamistes par d'autres massacres. En 2001 encore, elle a réprimé en Kabylie, faisant 125 morts au bas mot. Les islamistes sont eux aussi en embuscade, même si certains se sont discrédités en participant au pouvoir. Enfin, il est possible que les dignitaires du régime finissent par accéder à la demande d'élections sans Bouteflika et se reportent sur un autre homme qui garantirait leurs privilèges.

Si les médias français ne rapportent que les manifestations du vendredi, toute une agitation traverse en permanence l'Algérie. Des grèves éclatent dans de nombreuses entreprises publiques ou privées: dans les chemins de fer, les hydrocarbures, les chantiers, l'industrie, etc. Les

travailleurs réclament le départ de Bouteflika et parfois aussi des augmentations de salaire. Il est à espérer que ces grèves se multiplient et que les travailleurs réalisent ainsi le rôle qu'ils jouent dans la société. Produisant toutes les richesses accaparées par les privilégiés, ils détiennent un levier incomparable. S'organiser dans leurs entreprises peut leur permettre de se constituer en une force sociale et collective qui compte.

Les travailleurs rejettent le système en place. Mais ils ont intérêt à imposer que le changement ne soit pas seulement un ravalement de façade. S'il se réduit au remplacement de Bouteflika par un autre dignitaire, en quoi la vie des jeunes chômeurs si nombreux, des travailleurs si précaires et si mal payés, en serait-elle transformée? Il faut espérer que ces derniers exercent leur contrôle sur les événements. Ils ne doivent pas accepter un changement qui se réduirait à changer les têtes sans remettre en cause l'accaparement des richesses tant dénoncé.

Les manifestants ciblent également Macron, qui soutient la clique en place. Pendant 132 ans, la France a pillé l'Algérie après l'avoir colonisée dans des violences atroces. Aujourd'hui, les capitalistes français liés au régime de Bouteflika continuent de piller les ressources et le travail des Algériens. Alors que de plus en plus de jeunes risquent leur vie pour franchir la Méditerranée, le gouvernement français réduit le nombre de visas accordés aux Algériens. Le Pen, elle, voudrait carrément les supprimer! Elle est la digne héritière de son père, ancien de l'Algérie française et officier tortionnaire pendant la guerre d'Algérie.

Ces politiciens français défendent les intérêts des possédants des deux pays. Les travailleurs de France ont, eux, toutes les raisons d'être solidaires de la lutte des travailleurs d'Algérie. Les capitalistes qui les exploitent sont parfois les mêmes: Renault, Total, Lafarge, Sanofi et consorts. Leurs intérêts de travailleurs sont les mêmes aussi.

Alors, tous nos espoirs se portent vers les femmes et les hommes qui, de l'autre côté de la Méditerranée, se battent pour avoir un travail et pouvoir en vivre correctement, pour la liberté et pour la dignité. Vive la lutte des travailleuses et des travailleurs d'Algérie!

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ

Gilets jaunes, le mouvement ne se laisse pas enterrer 3



Démonstration sécuritaire 3

Retraites: Buzyn en éclaircur des attaques 4

Complémentaires 4

La retraite en chiffres 4

Droit à l'erreur: plus de droits pour les capitalistes 5

Marine Le Pen: mensonges d'une démagogue 5

PS: un passé dur à faire oublier 5

Cour des comptes: les chômeurs encore visés 6

Impôt sur les sociétés: toujours plus bas 6

SDF: toujours plus de morts dans la rue 6

Plan santé: les mauvais coups de la ministre 7

Rougeole: recrudescence d'un fléau 7

Affaire Traoré: gendarmes en accusation 7



Climat: la jeunesse manifeste 11

Pollution: cargaisons dangereuses 11

Travailleurs agricoles: la justice est lente 11

Enseignement: « école de la confiance », défiance 12

Saint-Denis: des moyens contre la violence! 12

Chelles en colère: contre les fermetures de classes 12

Retraites: l'indexation sur les prix, une nécessité 16

DANS LE MONDE

Algérie: par millions dans la rue pour dire « Système dégage » 8

Nouvelle-Zélande: un acte barbare dans un monde barbare 9

Iran: liberté pour Nasrin Sotoudeh 9

Colombie: généraux criminels 9

Rwanda: les responsabilités françaises dans le génocide 10

Afrique de l'Est: Macron en campagne commerciale 10

Cancers des enfants: un ordre social criminel 10

ENTREPRISES

RATP: vers l'ouverture du réseau bus à la concurrence 13



SNCF - Villeneuve-Saint-Georges 13

Travail de nuit: il nuit à la santé 13

Renault Trucks - Vénissieux 14

Novares - Libercourt 14

Fralsen - Besançon 14

Punch - Wisches 14

Terminal de Roissy 15

Airbus - Marignane 15

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Réunions publiques 16

À travers la campagne 16

Gilets jaunes : le mouvement ne se laisse pas enterrer

Pour leur 18^e samedi, le 16 mars, les gilets jaunes ont rappelé à Macron qu'il n'en avait pas fini avec eux. Son grand débat destiné à noyer la protestation, les menaces contre ceux qui n'en peuvent plus, rien n'y a fait : des dizaines de milliers de manifestants ont tenu à dire dans tout le pays qu'ils étaient toujours là, avec leurs revendications restées sans réponse du pouvoir.

Macron, qui avait voulu prendre du bon temps aux sports d'hiver, a dû rentrer dare-dare à Paris où, en marge de la manifestation, de petits groupes avaient de nouveau sacqué des commerces sur les Champs-Élysées.

Le gouvernement et ses relais ont sorti la grosse artillerie. Des gilets jaunes et surtout de leurs revendications, plus un mot, tandis que ministres et commentateurs tournaient en boucle sur les plateaux de télévision pour assimiler la foule des manifestants aux 1500 casseurs que la police avait comptabilisés. Une propagande systématique a fustigé toute contestation comme une entreprise de déstabilisation violente de l'ordre établi.

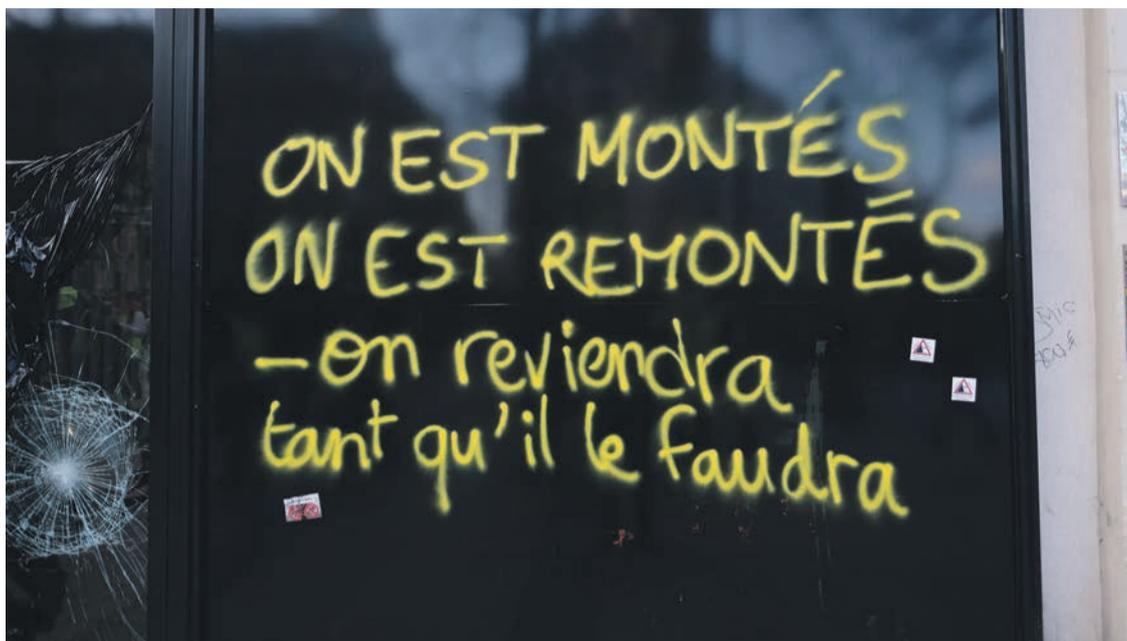
On y avait déjà eu droit contre les cheminots, lorsqu'ils se défendaient contre ce gouvernement. Cette fois, les Castaner et consorts n'ont pas fait dans le détail. Ils ont dénoncé les « factieux », menacé tous ceux qui avaient manifesté à Paris d'être tenus pour complices des

exactions de quelques-uns.

La casse de la terrasse du Fouquet's, ce restaurant de luxe, a aussi été dénoncée. Mais, pour tenter de donner le change, les défenseurs de l'ordre ont cru habile d'invoquer, non pas la digestion troublée de quelques richards, mais l'emploi des serveurs ! Ils ont aussi versé un pleur sur l'employée d'un kiosque incendié. Mais qui a jamais entendu un gouvernant se soucier du sort des serveurs de restaurants ou des conditions de travail indignes des soutiers de la distribution de journaux ?

Bien sûr, incendier une banque est stérile – comme si cela pouvait ébranler le pouvoir de la finance ! – et irresponsable – comme l'ont montré les images de la femme fuyant l'immeuble avec son bébé.

Des gilets jaunes se sont démarqués de la violence des bandes qui parasitent leur mouvement. Mais beaucoup ne s'en disent pas choqués, et cela se comprend, car ils y voient une réponse à la violence qu'ils subissent de la part de la police et au



SERGE D'IGNAZIO

mépris du gouvernement. Dans cette société, la violence règne en grand, marquant à chaque instant la vie de millions d'hommes et de femmes.

C'est la violence du système capitaliste que subissent ceux qui ont beau chercher du travail, et n'en trouvent pas ; ou ceux qui ont un emploi, mais qui voient que le travail ne paie pas, quoi que prétende Macron. Tout cela alors que les actionnaires du CAC 40, eux, voient leur fortune s'accroître d'année en année sans avoir rien à faire, sinon ordonner à la direction de leurs entreprises de supprimer des emplois, l'argent qu'ils récupèrent ainsi filant tout droit dans la spéculation.

Et comment ne pas s'indigner de voir cet argent couler à flots, alors que l'État prétend en manquer pour l'école, pour les hôpitaux, pour embaucher dans les services publics au lieu

de les étrangler ?

Des jeunes qui voudraient avoir un avenir et qui constatent qu'il est bouché devraient-ils se résigner ? Les anciens, qui survivent avec quelques centaines d'euros, devraient-ils se satisfaire de ce que des nantis flambent le montant de leur pension en un seul

repas ?

Macron et ses ministres peuvent toujours s'indigner, dénoncer la violence, ils ne doivent pas s'étonner si, quand le feu prend au Fouquet's, sur cette avenue symbole d'une richesse insolente, beaucoup y voient une forme de revanche.

Pierre Laffitte

AGENDA

**Fête annuelle
de Lutte ouvrière**
8, 9 et 10 juin 2019
à Presles dans le Val-d'Oise



Les cartes d'entrée, coûtant 12 euros jusqu'au 28 avril, et les bons d'achat coûtant 4 euros pour une valeur de 5 euros, sont disponibles auprès de nos camarades, par courrier (Lutte ouvrière - BP 20029 - 93501 Pantin Cedex ; chèques à l'ordre de Lutte ouvrière) ou sur notre site : fete.lutte-ouvriere.org

Fêtes régionales

Limoges

Samedi 23 mars à partir de 17 heures
Salle Lucien-Neuwirth
Val de l'Aurence

Saint-Denis

Samedi 23 mars à partir de 16 heures
Salle de la Légion-d'honneur
6, place de la Légion-d'honneur
Intervention de Nathalie Arthaud à 19 heures

Angers-Trélazé

Samedi 30 mars à partir de 16 heures
salle Aragon, rue Joseph-Bara
Intervention de Jean-Pierre Mercier à 18 h 30

Creil

Samedi 30 mars à partir de 16 heures
À Villers-Saint-Paul
Intervention de Nathalie Arthaud à 18 h 30

Montbéliard

Samedi 6 avril à partir de 16 heures
La Roselière - salle polyvalente
**Débat avec Jean-Pierre Mercier
et Michel Treppo à 17 h 30**

Démonstration sécuritaire

Pour que la droite ne puisse pas l'accuser de faiblesse face au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement a encore une fois haussé le ton. Mais au fond, cela ne fait que souligner son impuissance.

Le préfet de police de Paris ? Limogé pour ne pas avoir assuré le calme. Il fallait un coupable : ce haut fonctionnaire promu fusible a sauté. Philippe a aussi annoncé une interdiction des manifestations de gilets jaunes à Paris, Bordeaux et Toulouse, du moins dans les quartiers chics. Partout ailleurs, chaque préfet pourra – mais la possibilité en existe déjà – faire de même au prétexte de la « présence d'ultras » ; toute personne allant à un rassemblement interdit encourra une amende portée à 135 euros.

Les forces de police auront, selon Philippe, plus d'autonomie et d'initiative, donc de latitude pour attaquer des manifestants. Elles

auront aussi des moyens nouveaux : drones, additifs chimiques destinés à marquer les manifestants durant des semaines.

« Nous traquerons tous ceux qui appellent à la haine, à l'émeute et à la casse », a dit Castaner, par un usage accru de l'article 40 qui le permet, même si le gouvernement en a déjà usé 43 fois depuis le début du mouvement.

La matraque, les tirs de LBD, les grenades ont déjà plus que servi. Quant à la prétendue retenue des gendarmes mobiles, CRS, unités anticasseurs, la liste de ceux qu'ils ont blessés et les vidéos de leur violence sont là pour la rappeler. Mais le gouvernement Macron-Philippe

veut se montrer prêt à en user encore plus.

Certains à droite, tout en accusant le gouvernement de manquer de détermination, font remarquer que, même sans la loi dite anticasseurs que Macron est allé chercher chez les Républicains, il disposait déjà de tout l'attirail policier et judiciaire répressif qu'il souhaitait.

Macron et Philippe voudraient d'abord frapper... l'opinion par leur posture sécuritaire, en espérant que l'intimidation fera cesser ce mouvement dont ils n'arrivent pas à se dépêtrer. Y parvenir, c'est une autre affaire. Car les protestations des gilets jaunes, et de bien d'autres, ont des racines sociales que toutes les menaces ne feront pas disparaître.

P.L.

Retraites : Buzyn en éclaireur des attaques

Toute dévouée à son président et aux donateurs d'ordres capitalistes, la ministre de la Santé est montée à l'assaut sur le recul de l'âge légal de départ en retraite. L'air de rien, dans le cadre du Grand jury RTL-Le Figaro-LCI, Agnès Buzyn a glissé l'éventualité d'un allongement de la durée de travail.

L'idée ne lui appartient pas, ajoute-t-elle modestement, en effet « la question de l'âge du départ à la retraite est sans arrêt sur la table, à gauche comme à droite ». Or Macron s'était engagé, pendant sa campagne présidentielle, à ne pas toucher à l'âge de départ à la retraite, Buzyn le reconnaît. Le nouveau pouvoir préférerait éviter, au départ, de s'attaquer à ce repère, d'ailleurs déjà bien malmené sous Hollande, Sarkozy

et Chirac.

Pour s'attaquer au pouvoir d'achat des salariés les plus anciens et des travailleurs retraités, la classe capitaliste avait d'ailleurs bien d'autres fers au feu. Le dernier en date a été, début 2019, le malus de 10% par an appliqué pendant trois années sur la retraite complémentaire des salariés du privé s'ils décidaient de partir à l'âge légal, 62 ans. Auparavant, depuis début 2018, la hausse du taux de

CSG pour la majorité des retraités leur avait fait perdre plusieurs centaines d'euros sur l'année.

La colère des nombreux retraités gilets jaunes, exigeant de pouvoir vivre dignement d'une pension gagnée au cours d'une vie de labeur, se fait entendre depuis quatre mois. Face à elle, la déclaration de la ministre, qui prétend s'exprimer à titre personnel, a tout d'une provocation. En éclaireur d'un nouveau train d'attaques gouvernementales, la réforme des retraites devant être votée avant la fin de l'année, elle reprend, en tant que médecin, dit-elle, les arguments éventés de l'augmentation

de l'espérance de vie. Chacun sait pourtant, et Mme Buzyn sans doute mieux que d'autres, que l'espérance de vie en bonne santé, la seule qui compte, ne progresse pas, elle recule même un peu pour les femmes, estimée à 64 ans. Dans ces conditions, un médecin qui ose suggérer à ceux qui partent en moyenne à 63,3 ans de reculer encore l'âge légal de départ en retraite n'inspire guère confiance, sauf peut-être aux grands patrons qui n'attendent que cela!

Quant à faire peur en évoquant le moment où « il y aura un actif pour deux retraités et où les cotisations ne suffiront plus », il s'agit d'un mensonge. La société

a connu une augmentation de la productivité telle qu'il serait absolument possible de permettre aux anciens de vivre dignement et aux autres de travailler moins. Mais la vraie question est de prendre sur les profits de la bourgeoisie pour cela.

Quoi qu'il en soit, le discours politique mensonger sur le déséquilibre des caisses de retraite s'éclaire lorsqu'on rappelle que de plus en plus de travailleurs seniors tentent, contraints et forcés, de garder un emploi, et surtout que chez les 55-64 ans c'est le chômage qui augmente. Reculer encore l'âge de départ aggraverait la situation.

Viviane Lafont



De plus en plus de personnes âgées sont obligées de travailler pour compléter leur retraite.

La retraite en chiffres

On compte aujourd'hui 16,1 millions de retraités tous régimes confondus: ils sont 13,2 millions du privé (dont 11,3 ont une retraite complémentaire), 2,9 millions de la fonction publique et 700 000 des régimes spéciaux du secteur public qui n'ont pas de régime complémentaire. Le budget global annuel est de 310 milliards d'euros.

Le montant mensuel moyen de la pension du privé (de base + complémentaire) est faible: 1389 euros brut en 2016, 1739 euros brut pour les hommes, 1065 pour les femmes, qui perçoivent donc une retraite inférieure de 38,8% à celle des hommes. Avec la majoration pour enfants et la pension de réversion, l'écart diminue, mais leur retraite reste de 25% inférieure, avec 1322 euros brut.

La pension dite de réversion est une partie de la pension d'un retraité décédé

reversée à son conjoint survivant, sous certaines conditions. 4,4 millions de pensionnés, dont 89% de femmes, en bénéficient. C'est dire à quel point une remise en cause de cette réversion attaquerait en premier lieu les travailleuses retraitées.

Dans le secteur public, le montant des retraites est souvent très faible, bien loin des prétendus privilèges évoqués pour attaquer les fonctionnaires. En 2015, la pension de retraite moyenne était de 1275 euros brut

dans la fonction publique territoriale, de 1404 euros brut dans la fonction publique hospitalière et 1955 euros brut dans celle d'État, sachant que les salariés de la catégorie C, la moins rémunérée, percevaient en moyenne 1281 euros.

Public et privé confondus, 12% des travailleurs retraités ont un revenu inférieur à 11370 euros par an, soit moins de 948 par mois.

Enfin, que signifie l'espérance de vie si les travailleurs arrivent brisés à la retraite? En 2016, l'espérance de vie en bonne santé était de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes. De plus, l'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier n'est pas la même que celle d'un cadre supérieur.

Martine Anselme

Escroquerie sur la valeur des points

La retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) des salariés du privé concerne aujourd'hui 18 millions de salariés cotisants et 11,7 millions de retraités. Elle représente en moyenne 60% de la retraite totale des cadres et 30% de celle des autres salariés.

Ce complément repose depuis sa création sur un système par points: les salaires sont transposés en points qui s'additionnent au fil des ans, le total étant reconverti en euros au moment de la retraite. Comparativement au système du régime général, qui fait directement référence aux salaires, ce système est plus opaque, car le contrôle des salaires de dizaines d'années de travail, des points accumulés puis de leur conversion en retraite demande un travail de détective! En effet, entre le moment de l'acquisition des points en fonction des cotisations versées et le moment de leur conversion en pension de retraite, les paramètres de revalorisation changent.

Un rapport du COR

(Conseil d'orientation des retraites) en 2016 a mesuré l'importance des changements: « Les partenaires sociaux ont signé dix accords depuis vingt ans. Ces accords ont organisé une baisse de leur rendement instantané: un salarié acquiert environ 1,5 fois moins de droits en 2015 qu'en 1993 avec le même euro de cotisation. » Cela fait un tiers de retraite complémentaire volé aux travailleurs.

Et le pillage continue: de 2014 à 2017, la valeur du point de retraite a été bloquée et elle n'a augmenté que de 0,6% au 1^{er} novembre 2018, pour une inflation annuelle estimée à 1,6%!

Cela illustre quel système « équitable » le gouvernement actuel voudrait faire avaler aux travailleurs.

M.A.



Droit à l'erreur : plus de droits pour les capitalistes

Dans le cadre de la loi Droit à l'erreur votée en août 2018, le ministre de l'Action et des comptes publics, Darmanin, a présenté le 14 mars des mesures concernant la fiscalité. Elles sont, comme on pouvait s'en douter, surtout favorables au grand patronat.

Le droit à l'erreur, promesse de Macron lors de la campagne présidentielle, vise à ne pas pénaliser ceux qui font une déclaration d'impôts erronée. Mais il y a une différence importante entre le travailleur qui peut en toute bonne foi se tromper et le grand patron d'une grande entreprise qui s'entoure d'une armada d'avocats et de juristes pour trouver les feintes permettant de payer le moins possible. Grâce à cette loi, le grand patronat pourra frauder encore plus en toute tranquillité et déclarer, s'il est pris en défaut, qu'il s'est juste trompé.

C'est particulièrement vrai avec une des mesures

présentées par Darmanin, le partenariat fiscal, qui s'adresse aux grandes et moyennes entreprises. Il n'y aura quasiment plus de contrôles fiscaux pour les entreprises signant ce partenariat. L'État se contentera des déclarations que lui fourniront ces sociétés, à condition seulement qu'elles s'engagent à être transparentes. Comme si on pouvait leur faire confiance !

Darmanin a d'ailleurs expliqué que, « pour l'entreprise, le risque de redressement a posteriori [...] est écarté, les risques fiscaux en France sont désamorçés et n'ont pas besoin d'être provisionnés dans les comptes ».



Sans surprise, le Medef a exprimé son soutien le plus total et déjà douze grands trusts ont signé ce partenariat : Air liquide, Total, Safran, Engie, etc.

Cet assouplissement du contrôle fiscal des entreprises n'est pas nouveau. En quinze ans, les gouvernements de droite et de gauche ont supprimé 3 000 postes dans ce secteur. Résultat :

en 2008, une entreprise pouvait faire l'objet d'un contrôle de sa comptabilité tous les trente et un ans, contre seulement tous les cinquante ans en 2018. Dans le même temps, la fraude fiscale a explosé pour atteindre aujourd'hui 80 milliards d'euros d'après le syndicat Solidaires Finances publiques.

Les capitalistes, qui n'ont

jamais reçu autant d'aides et de cadeaux de leur État, ne veulent plus payer d'impôts. Avec le droit à l'erreur, le gouvernement Macron fait un pas de plus vers la dépenalisation totale de ce pillage aux dépens des ressources publiques. Pour soutenir le grand patronat, c'est sûr, il ne se trompe jamais.

Arnaud Louvet

Marine Le Pen : mensonges d'une démagogue

Lors de l'Émission politique jeudi 14 mars sur France 2, Marine Le Pen a de nouveau enfourché ses différents chevaux de bataille, qui se résument tous à tenter d'inciter à une véritable guerre entre pauvres.

Quand la journaliste demande à Le Pen de se prononcer sur une hausse du smic, la réponse est catégorique : c'est non. En bonne candidate à la gestion des affaires de la bourgeoisie, elle utilise la feuille de vigne des petits patrons et de leurs difficultés présentes pour défendre les intérêts des grands patrons et justifier le choix de ne pas augmenter les salaires. Elle se prononce uniquement pour des suppressions de cotisations sociales. C'est exactement la soupe que Macron et son gouvernement ont servie ces derniers mois : ne surtout pas s'attaquer aux profits des patrons mais prendre sur les cotisations des salariés, quitte à assécher les caisses de retraite et de chômage.

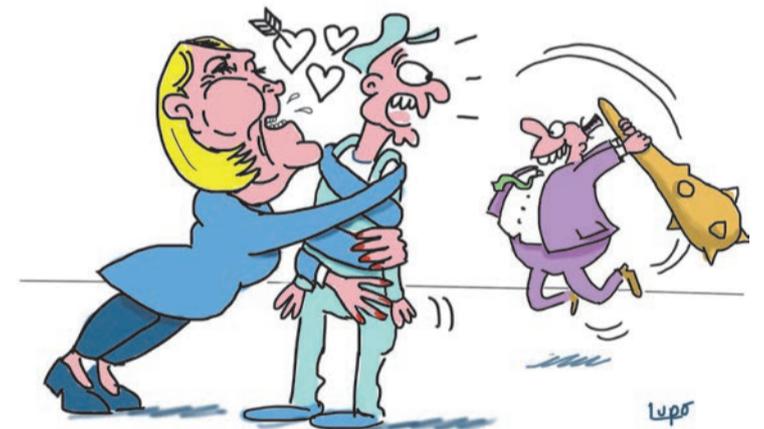
Le Pen a aussi passé son temps à opposer les travailleurs les plus pauvres aux travailleurs immigrés. Jonglant avec les chiffres, elle a prétendu qu'un migrant bénéficiait d'un revenu supérieur à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). C'est faux. L'aide de l'État ne concerne que les demandeurs d'asile,

une infime minorité des migrants. Et Marine Le Pen gonfle les chiffres en y ajoutant les aides au logement, ce qu'elle ne fait pas quand elle évoque les revenus des retraités. Dans tous les cas, cette distinction mensongère lui permet de ne pas parler des fortunes indécentes de la grande bourgeoisie et ses profits gagnés sur le dos des travailleurs, français comme étrangers.

Enfin, même si elle ne

peut se dispenser de phrases creuses sur la démocratie quand elle évoque les luttes actuelles en Algérie, Le Pen montre là aussi son vrai visage. Elle tente d'inquiéter en invoquant le risque que des islamistes l'emportent et fantasme aussitôt sur la prétendue « submersion migratoire algérienne ». Ainsi, sans surprise, la lutte du peuple algérien pour sa dignité est pour Marine Le Pen synonyme de danger.

Confrontée à Jacques Attali, ancien conseiller de plusieurs présidents, de Mitterrand à Sarkozy, et à Nathalie Loiseau, nouvelle porte-parole de Macron



pour les élections européennes, c'est-à-dire à deux ennemis des travailleurs, Marine Le Pen a pu dérouler sa démagogie. Mais face à une infirmière gilet jaune évoquant sa feuille de paie de 1 600 euros, le couplet

contre les immigrés n'a pas fonctionné ; c'est elle et ses amis qui ont rappelé que les immigrés étaient là de tout temps et contribuent comme eux à l'économie du pays.

Aline Urbain

PS : un passé dur à faire oublier

Visiblement, le Parti socialiste peine à trouver une tête de liste pour les futures élections européennes. Soit il s'agit de personnalités trop usées par les passages au gouvernement et les souvenirs cuisants que les travailleurs en ont gardés, soit elles refusent de s'engager pour un parti en perdition et lorgnent plutôt du côté du macronisme.

Lors de l'élection présidentielle de 2017, après le quinquennat Hollande,

le PS déconsidéré a fait 6,36% des voix. « Cela nous montre qu'il n'y aura plus ce mouvement de balancier qui nous faisait attendre l'alternance. Les électeurs nous ont dit "Vous êtes morts", à nous de nous réinventer », a déclaré le secrétaire du PS, Olivier Faure. Du coup, le PS a décidé de présenter comme tête de liste Raphaël Glucksmann, qui n'a jamais été membre de ce parti et n'a jamais prétendu être socialiste. Mais le fait qu'il n'ait pas

été associé aux attaques contre les travailleurs des gouvernements socialistes, et que de surcroît il ait deux ans de moins que Macron, ne suffira sans doute pas au PS pour renaître avec une peau de bébé.

Même si son parti Place publique, censé rassembler les différentes chapelles situées entre Hamon et Mélenchon, existe à peine depuis plus de quatre mois, Glucksmann a aussi un passé politique

plus ancien. Il a été le candidat éphémère d'un parti dénommé Alternative libérale quelques mois avant les élections législatives de 2007 et conseiller du chef d'État géorgien de l'époque, Mikheil Saakachvili, vomi par sa population. Le fait qu'un tel personnage apparaisse au PS comme un recours en dit long sur la décrépitude de ce parti, liée à ses bons et loyaux services au capitalisme en crise.

Jean Sanday

Cour des comptes : les chômeurs encore visés

La Cour des comptes vient de rendre publique une lettre recommandant au gouvernement de restreindre encore davantage les droits à l'indemnité chômage des travailleurs les plus précaires.

Depuis 2013, le système de l'activité réduite permet à une personne d'être inscrite à Pôle emploi tout en ayant encore une activité. Elle peut alors, sous certaines conditions, cumuler un salaire avec l'allocation correspondant à un des emplois qu'elle a perdus. C'est par exemple le cas des assistantes maternelles quand elles perdent la garde d'un enfant. Mais la Cour des comptes les suspecte alors de « stratégie d'optimisation », en profitant de l'absence de « *plafond applicable aux revenus totaux de l'allocataire concerné* ». Elle propose donc de baisser leur indemnité en fonction de l'activité conservée.

Ces très hauts fonctionnaires, très bien payés,

n'hésitent donc pas à brandir des menaces contre des femmes qui, en moyenne, gagnent 3,40 euros net par enfant et par heure et vivent avec moins que le smic pour des journées de douze heures !

Ils n'hésitent pas non plus à traquer aussi d'autres prétendues stratégies d'optimisation, non dans les paradis fiscaux, mais chez les plus précaires, ceux qui ont enchaîné des contrats courts, de moins d'un mois, voire à partir d'une seule heure par mois. La Cour des comptes concède que ce public vit largement dans la moitié la plus pauvre de la population, et même à 40% sous le seuil de pauvreté. Mais c'est encore manifestement trop pour ces conseillers,

qui déclarent : « *Les règles d'indemnisation demeurent trop favorables aux contrats de moins d'un mois.* »

Avant même la publication de cette note, le gouvernement s'est empressé de préconiser par exemple le durcissement des conditions d'attribution pour ceux qui enchaînent périodes de travail et chômage. Actuellement, il faut 150 heures pour prolonger ses droits à l'assurance chômage, le gouvernement envisage de porter cette limite à 300 heures. Cela se traduirait par une arrivée en fin de droits bien plus rapide, ou carrément par l'impossibilité d'ouvrir des droits à indemnisation. En clair, la plongée dans la misère de nombreux travailleurs précaires. Le gouvernement en attend plus d'un milliard d'économies, alors que seule la moitié des 6,2 millions de demandeurs d'emploi sont actuellement

indemnisés.

La recherche de profit du patronat est entièrement responsable de l'explosion des contrats courts et du chômage total ou partiel qui frappe des millions de travailleurs. Le gouvernement avait fait mine d'évoquer, dans les négociations

d'assurance chômage, l'instauration d'un timide bonus-malus pour les entreprises, avant que le patronat ne refuse et claque la porte. Mais le bonus-malus qu'il instaure, c'est bonus pour le patronat et malus pour les chômeurs.

Christian Bernac



Impôt sur les sociétés : toujours plus bas

Une enquête de l'Institut des politiques publiques, IPP, parue le 11 mars, relève que la part des impôts sur les bénéfices des entreprises dans les pays riches n'a cessé de baisser depuis vingt ans. Entre 2000 et 2018, « le taux moyen de cet impôt sur les sociétés (IS) est même passé de 30 à moins de 23% ».

En France, officiellement, il est de 33,33%. Il était de 50% jusqu'en 1985, puis a diminué progressivement pour atteindre son taux actuel, que Macron a l'intention de baisser à 25% d'ici la fin de son quinquennat.

Mais quelles grandes entreprises paient effectivement l'impôt à ce taux officiel de 33,33% ? Les grandes entreprises,

en France comme dans le reste du monde, disposent d'une armée de comptables et conseillers fiscaux qui trouvent des moyens tout à fait légaux pour payer beaucoup moins. Cela s'appelle l'optimisation fiscale. Il peut s'agir par exemple de créer des filiales dans les pays où l'impôt sur les bénéfices est dérisoire et d'y faire apparaître l'essentiel des profits.

Toutes les grandes entreprises françaises ont des dizaines voire des centaines de filiales dans ces paradis fiscaux : les banques, évidemment, mais aussi les groupes industriels comme PSA qui a, par exemple, plusieurs filiales de PSA Finance domiciliées à Malte. Les spécialistes de l'optimisation fiscale sont eux-mêmes de grands groupes financiers.

En France, toujours d'après l'enquête récente d'IPP, du fait de cette optimisation fiscale, les taux d'imposition effectifs sur les bénéfices des grandes

entreprises étaient en réalité de 17,8% en 2015. Mais, grâce à différentes mesures comme le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, ce taux baisse encore, et beaucoup. Avec ces deux crédits d'impôt, précise l'enquête, « *le taux passe de 23,7 à 13,9% pour les PME, et de 17,8% à 7,7% pour les grandes entreprises* ».

Ainsi l'État prélève dans la poche des travailleurs et classes populaires de quoi financer divers cadeaux, tels que le CICE, qui permettent ensuite aux

capitalistes de payer beaucoup moins d'impôts. Tout cela au nom de l'intérêt général, bien évidemment.

Les gouvernements parlent souvent de lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale des riches capitalistes français, même s'ils n'en ont jamais la volonté. Mais, au vu des taux dérisoires de l'impôt sur les bénéfices que les capitalistes sont censés payer, on ne peut qu'être frappé par cette vérité : pourquoi donc aller voir ailleurs, puisque la France elle-même est pour eux un paradis fiscal ?

Aline Rétesse

Sans domicile fixe : toujours plus de morts dans la rue

Selon le collectif Les morts de la rue qui recense ces décès, 566 personnes sans domicile fixe sont mortes dans la rue en 2018, contre 511 l'année précédente. Elles avaient en moyenne 48 ans, et treize étaient des mineurs, dont huit enfants de moins de 9 ans.

En réalité, ce nombre est bien inférieur à la réalité, reconnaît lui-même le collectif, les listes publiées n'étant en rien exhaustives et n'étant communiquées

que pour permettre à des familles, des amis, d'apprendre ces décès. L'Institut de veille sanitaire, qui traite l'ensemble des décès en France, estime pour sa part ceux des SDF à environ 3 000 par an, soit six fois plus.

Les conditions climatiques ayant été moins rudes cet hiver, l'augmentation de 10% du nombre de victimes sur un an semble liée avant tout à l'aggravation de la pauvreté, qui pousse toujours plus de

gens à bout de ressources à vivre, ou plutôt survivre, dans la rue. À Paris, lors de la Nuit de la solidarité de février, les bénévoles ont recensé 3 641 SDF, 600 de plus qu'il y a un an.

« *Je ne veux plus d'ici la fin de l'année avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus* », avait déclaré le président en 2017, peu après son élection. Parole de Macron, parole de...

Marianne Lamiral



Plan Santé: les mauvais coups de la ministre

Lundi 18 mars, le projet de loi Ma santé 2022 a été présenté à l'Assemblée par Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, pour être promulgué cet été. Selon la ministre, ce plan est un levier pour garantir un meilleur accès aux soins.

Elle est bien la seule à oser encore parler de mieux, car les professionnels comme la population sont unanimes à dénoncer la dégradation du système de santé. C'était d'ailleurs une des choses dénoncées par les gilets jaunes dès le début de leur mouvement.

Buzyn annonce pour cette année une rallonge de 300 millions d'euros pour les hôpitaux mais, derrière ce geste d'ailleurs bien dérisoire, la ministre ne fera pas oublier que son plan est un plan d'austérité de plus qui vise à continuer à fermer hôpitaux et maternités. Un rapport récent de la Cour des comptes indique que près des deux tiers des maternités ont disparu en 44 ans dans le pays, qui n'en compte plus que 498.

Pour Buzyn, ces fermetures sont justifiées car ces maternités seraient dangereuses, comme certains hôpitaux de petite taille. Pour remédier à ce prétendu danger, elle annonce la création d'hôpitaux de proximité qui n'ont plus d'hôpitaux que le nom, car leurs moyens médicaux sont réduits, sans maternité, ni chirurgie, ni urgences. Les malades devront faire des kilomètres pour trouver ces services dans des hôpitaux dits spécialisés, et encore plus pour bénéficier des structures disposant d'un plateau technique de pointe. On a vu malheureusement les conséquences dangereuses de cette politique avec le drame de cette jeune femme à Die, qui a perdu son bébé pour être arrivée trop tard



Manifestation contre la fermeture de la maternité de Guingamp en mai 2018.

à la maternité.

Buzyn se fait fort aussi de lutter contre les déserts médicaux avec la suppression du numerus clausus appliqué aux médecins en fin de première année d'études. Mais la sélection sera maintenue sous une autre forme

et le chiffre de 20 % de médecins formés de plus, avancé par la presse, n'est pas dans la loi. Enfin Buzyn annonce d'ores et déjà que, pour toute une série de mesures, le gouvernement utilisera les ordonnances, et là le diable pourrait être dans

les détails.

Dans le plan Buzyn comme dans tous ceux des gouvernements précédents, les belles déclarations ne pourront pas cacher une politique d'austérité et de baisse des moyens.

Cédric Duval

Rougeole: recrudescence d'un fléau

Le 13 mars, une femme est décédée en France de la rougeole, victime d'une encéphalite, une des complications liées à cette maladie. Depuis le début de l'année, 350 personnes ont été contaminées. Cent d'entre elles ont dû être hospitalisées, dont 27 souffrant d'une pneumopathie, une complication grave. Selon Santé publique France, 90 % n'étaient pas vaccinées.

La vaccination contre la rougeole est indispensable dès le plus jeune âge, et elle est d'ailleurs obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Mais un certain nombre d'adultes n'ont pas été vaccinés, ou mal vaccinés. Or, pour éviter la contamination, il est nécessaire qu'au moins 95 % de la population ait reçu les deux doses de vaccins. En France, le taux de couverture n'est que de 80 %, alors que l'OMS donne, pour 2017, des taux de couverture vaccinale bien supérieurs dans des pays européens moins riches, comme la Hongrie (97 %), le Portugal (95 %) ou la Pologne (93 %).

L'Unicef constate que la France se retrouve au dixième rang des pays avec la plus forte hausse de la rougeole entre 2017 et 2018, derrière l'Ukraine, les Philippines et le Brésil. Elle dénonce comme une véritable infection « la désinformation, la méfiance, et la complaisance » sur les prétendus

risques liés à la vaccination.

Les scandales liés à certains médicaments comme le Médiator ont créé dans une partie de la population une méfiance justifiée contre l'industrie pharmaceutique capitaliste, son avidité de profits et son mépris pour les malades, qui a suscité une méfiance généralisée contre les médicaments. Le courant antivaccins a exploité la situation, multipliant les rumeurs et les fausses informations, présentant, au nom de la liberté individuelle, la vaccination comme un choix personnel, alors qu'elle engage la santé de la collectivité.

Pour 2018, l'OMS, Organisation mondiale de la santé, a recensé 300 000 cas déclarés de rougeole dans le monde, 50 % de plus qu'en 2017, causant la mort de plus de 130 000 personnes, alors qu'existe un vaccin sûr et efficace.

Sylvie Maréchal

Affaire Traoré: gendarmes en accusation

Lundi 11 mars, un rapport rédigé par quatre spécialistes de médecine interne issus de grands hôpitaux parisiens est venu bousculer la décision des juges d'instruction de Paris de clore l'affaire du décès d'Adama Traoré sans inquiéter les gendarmes.

Les quatre médecins certifient que le décès, survenu le 19 juillet 2016 à la gendarmerie de Persan, dans le Val-d'Oise, est bel et bien dû au placage ventral que lui ont infligé les trois gendarmes qui l'ont arrêté, après une longue course-poursuite dans les rues de Beaumont-sur-Oise.

Voilà près de trois ans que la famille Traoré se bat pour faire éclater la vérité sur la mort d'Adama et pour la mise en examen des trois gendarmes. Depuis la mort du jeune homme, tous les représentants de l'État ont accumulé les mensonges. C'est le cas des gendarmes qui, alors que la mère d'Adama attendait à l'extérieur de la gendarmerie, ne lui ont annoncé qu'à 23 heures le décès de son fils, pourtant constaté dès 19 heures. Puis ils ont affirmé aux enquêteurs avoir mis le jeune homme en PLS (position latérale de sécurité) après son malaise, version contredite ensuite par le chef des pompiers qui a attesté avoir trouvé Adama sans vie, face contre terre, sur le ventre, mains menottées dans le dos.

Il y a eu mensonge aussi du côté du procureur de Pontoise, qui a aussitôt proclamé qu'Adama était mort à cause d'un problème cardiaque et d'une infection, affirmation démentie par une contre-autopsie réclamée par la famille, qui a révélé qu'Adama était mort d'asphyxie. Quant à la juge d'instruction de Paris, elle a promis une reconstitution des faits au printemps 2018, qui n'a jamais eu lieu.

La justice, si clémentine avec les gendarmes, s'est en revanche acharnée contre la famille Traoré. Dès la fin 2016, le tribunal correctionnel de Pontoise a fait mettre

en prison deux frères d'Adama en les accusant, sans aucune preuve, de violence contre des policiers lors d'un conseil municipal houleux, où la maire (UDI) de Beaumont-sur-Oise avait fait donner les gaz lacrymogènes contre la population venue demander des comptes sur l'affaire Traoré; puis en les accusant, toujours sans preuve, de tentative de meurtre contre des policiers lors des journées d'émeute qui avaient suivi la mort d'Adama.

Depuis le début de cette affaire, les institutions se montrent compréhensives pour les forces de police et impitoyables envers la famille qui demande justice pour la mort d'un des siens, mais qui ne fait pas partie des riches et des puissants.

Julie Lemée



Algérie : par millions dans la rue pour dire "Système dégage"

Lundi 11 mars, Bouteflika a annoncé le report des élections, prolongeant son mandat actuel jusqu'à la fin d'une Conférence nationale qui sera chargée de réformer le pays et d'élaborer une nouvelle Constitution. Comme le disait un slogan : on voulait « une élection sans Bouteflika, on se retrouve avec Bouteflika sans élection ».

Cette manœuvre a provoqué un rejet massif et sans appel de la part du peuple algérien. La contestation s'est encore amplifiée, avec la multiplication des grèves et des manifestations dans toutes les catégories de la population, que jusqu'à présent le pouvoir est impuissant à faire cesser.

À Alger, le mardi 12 mars, les collégiens et lycéens refusaient de rentrer en cours et manifestaient dans tous les quartiers au cri de « On n'est pas des naïfs. » La manifestation étudiante, initialement prévue pour protester contre la fermeture des universités, était massive. Elle s'est transformée en une vibrante démonstration de colère, avec comme mots d'ordre : « Système dégage ! », « Non à la prolongation du 4^e mandat ! » Toute la journée, les discussions ont animé les rues, les cafétérias : « Il faut qu'ils partent tous. Le mouvement ne doit pas s'arrêter. »

Le lendemain, répondant à l'appel des syndicats enseignants, qui étaient restés jusque-là silencieux et hostiles aux manifestations d'élèves, le personnel des écoles, des collèges et lycées a manifesté à son tour. Dans les jours suivants, des personnels de la santé, des employés de diverses administrations, des employés communaux, avocats, magistrats, architectes, artistes et même retraités de l'armée, notaires, huissiers et commissaires-priseurs, et les imams fonctionnaires de l'État, ont protesté contre le système et le report des élections.

La mobilisation des travailleurs

Dans les chemins de fer, le mouvement de grève a été très suivi, pas seulement sur les lignes de banlieue mais aussi sur les grandes lignes. Dans le métro algérois, un service minimum a été négocié avec les employés, qui ont imposé la gratuité pendant la grève.

Dans nombre d'entreprises, les travailleurs, qui s'étaient mis en grève le 10 mars contre le cinquième mandat, ont poursuivi le mouvement. Dans l'immense zone industrielle de Rouïba à l'est d'Alger, différents cortèges ont réuni des travailleurs de plusieurs secteurs : ceux de la SNVI (production de véhicules industriels), entreprise phare de la zone, mais aussi ceux de Sapt (ponts et travaux d'art), de Divindus (construction aluminium) et d'Hydro Aménagement (travaux publics). Les travailleurs de Maggi ont fait débrayer ceux de Pepsi-cola et de Coca-cola. Même scène dans d'autres zones industrielles, comme celle de Bejaïa à l'est du pays, où toutes les usines étaient à l'arrêt.

Face à la mobilisation des travailleurs, des patrons hostiles au pouvoir ont laissé faire, puis ont invité avec plus ou moins de succès les travailleurs à rentrer chez eux. Mais le lendemain du renoncement de Bouteflika, les choses ont brusquement changé. Ainsi Issad Rebrab, le patron milliardaire du groupe Cevital, en pointe contre le cinquième mandat,



Le 15 mars à Alger.

a menacé les travailleurs de sanctions s'ils continuaient la grève. Dans chaque entreprise une fraction des travailleurs est cependant revenue devant les usines pour se retrouver et discuter. Là où les travailleurs ont repris le travail, la production n'est pas répartie comme avant. Les discussions se sont poursuivies.

Le 17 mars, malgré les menaces selon lesquelles tout arrêt de travail, tout rassemblement seraient considérés comme une faute professionnelle, les travailleurs du site pétrolier d'Hassi R'mel, dans la wilaya (département) de Laghouat, se sont mis en grève.

Avec la contestation des travailleurs, le secrétaire général du syndicat UGTA, Sidi Saïd, fidèle soutien de Bouteflika, fait face à une contestation dans ses propres rangs. Plusieurs syndicats et unions locales s'en sont désolidarisés, à l'image du syndicat de la zone industrielle de Rouïba ou des unions locales

des wilayas d'Annaba et de Tizi Ouzou.

La pression des travailleurs contre le système et la prolongation du 4^e mandat a créé un climat favorable à leurs revendications. À Cevital, le patron a augmenté une prime de 5 à 10%. Dans l'entreprise d'assemblage Hyundai de Tiaret, au port d'Alger, chez Naftal à Bejaïa, les travailleurs ont arraché des augmentations de salaire. Ailleurs, comme à la Poste, ils sont en lutte contre la précarité et pour la permanisation (la titularisation) de tous les contractuels.

Le 15 mars, une marée populaire

Après cette semaine d'agitation, les manifestations ont atteint une ampleur inégalée. Dans tout le pays, dans toutes les localités, même des villages, la population est descendue par milliers dans la rue exprimer son rejet du système en criant : « Voleurs ! Vous avez mangé le pays ! »

Conscientes que leur nombre serait observé et interprété comme un rejet ou une approbation de la prolongation du 4^e mandat, les classes populaires sont descendues en masse. Elles n'ont pas attendu 14 heures et la fin de la prière, et dès 11 h 30 la place de la Grande poste à Alger était noire de monde. C'est très tôt que des cortèges populaires, venus à pied des communes voisines de Zéralda, Staouéli, Aïn Benian, Réghaïa ou de Boufarik, situé à 29 kilomètres, se sont dirigés vers la capitale ! De plus en plus rodés et organisés, les manifestants ont brandi des pancartes fustigeant le pouvoir, mais aussi Macron qui

en début de semaine avait salué le report des élections. « C'est le peuple qui choisit, pas la France », « L'Élysée, stop ! On est en 2019, pas en 1830 », ou encore « Macron, occupe-toi de tes gilets jaunes ».

Comme les vendredis précédents, les cortèges de jeunes supporters ont animé de leurs chants politiques et contestataires les rues de la capitale. La veille, par crainte de violences qui auraient pu servir de prétexte à la mise au pas de la contestation par le pouvoir, les jeunes supporters avaient appelé au boycott du derby algérois de football. Le stade du 5-Juillet, qui peut accueillir près de 80 000 personnes, est resté vide.

Avec cette immense mobilisation qui redonne dignité à tout un peuple, la prière et le foot sont passés à l'arrière-plan. L'espoir est revenu, celui d'une société libre et démocratique, l'espoir aussi de voir finir la mal-vie et la misère, qui poussent la jeunesse à quitter le pays dans des embarcations de fortune.

Cette mobilisation a entraîné des couches sociales aux intérêts parfois opposés. Contre le cinquième mandat, le milliardaire Rebrab s'est servi des travailleurs comme d'une force de manœuvre. Sitôt ses intérêts servis, il les a menacés. Des tractations ont lieu en coulisse pour trouver une solution politique préservant l'avenir pour les classes possédantes. Face à ces manœuvres, en cours ou prévisibles, face aux menaces de répression qui peuvent venir de l'armée et de l'appareil d'État, la classe ouvrière devra se donner les moyens de défendre ses propres intérêts.

Leïla Wahda



Les travailleurs de la SNVI en grève.

Nouvelle-Zélande : un acte barbare dans un monde barbare

Vendredi 15 mars, Brenton Tarrant a tué au fusil d'assaut 50 personnes et en a blessé 39 autres, dans deux mosquées de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, visant ainsi spécifiquement des musulmans, hommes, femmes ou enfants.

Le tueur a diffusé en direct, caméra vissée au casque, l'ensemble du massacre sur Facebook. Une fois arrêté par la police, non seulement il n'a pas nié en être l'auteur, mais il l'a même revendiqué fièrement.

Originaire d'Australie, l'assassin avait choisi délibérément la Nouvelle-Zélande pour sa réputation de pays tranquille, peuplé de seulement cinq millions d'habitants. Il s'agissait de montrer, selon ses propos, « qu'aucun endroit au monde n'est épargné » par une prétendue invasion musulmane.

Dans les minutes précédant son acte, Tarrant avait mis en ligne un texte dans lequel il annonçait ce qu'il comptait faire et en expliquait les motivations. On y retrouve tout le galimatias qui

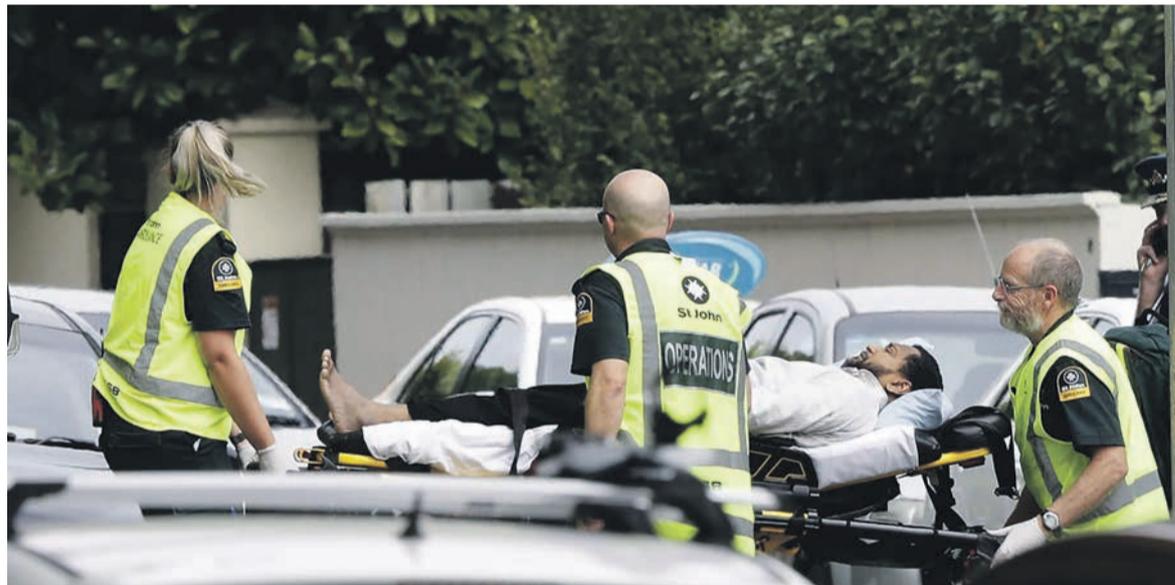
sert d'idéologie aux apprentis fascistes d'hier et d'aujourd'hui, du racisme le plus stupide à la théorie délirante du « grand remplacement », le tout parsemé de références aux nazis et à leurs symboles, voire d'allusions bienveillantes envers Trump ou Le Pen. Et c'est sans compter les témoignages d'admiration pour Anders Breivik, ce militant d'extrême droite norvégien qui, en juillet 2011, tua plus de 70 participants d'un camp de la jeunesse du Parti travailliste. Tarrant y affirme s'être décidé à passer à l'acte après l'échec de Marine Le Pen lors de la présidentielle de 2017.

Celle-ci a condamné l'attentat, et s'est démarquée du tueur. Cela n'empêche que ce dernier se rattache par mille liens à l'extrême droite

dont elle est, avec d'autres, une des représentantes. La montée de l'extrême droite dans le monde, son arrivée au pouvoir dans plusieurs pays, ne peut qu'encourager les membres les plus déterminés, ou les plus délirants, de ses troupes à passer à l'action. D'autant que, par calcul électoral, bon nombre de gouvernements, en menant la chasse aux immigrés, alimentent ces courants politiques. Le gouvernement australien, pour ne citer que le pays dont est originaire le tueur, renvoie ainsi systématiquement les réfugiés dans des camps situés sur des îles à plus de 3000 km de ses côtes.

Brenton Tarrant se sert des attentats commis en Europe en 2015 et 2016 pour expliquer le massacre qu'il a commis. Mais tout simplement, son terrorisme se place dans la continuité des guerres et des massacres que produit sans cesse le monde impérialiste.

Jacques Le Gall



Iran : liberté pour Nasrin Sotoudeh



L'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh, arrêtée à son domicile le 13 juin 2018 et incarcérée depuis pour cinq années à la prison d'Evin, une des pires prisons de Téhéran, a été condamnée le 12 mars à 33 années de prison supplémentaires ainsi qu'à 148 coups de fouet.

Elle était déjà inculpée, suite à ses actions menées pour défendre des manifestantes opposées au port obligatoire du voile et arrêtées entre décembre 2017 et janvier 2018. Des chefs d'accusation se sont ajoutés, tels que l'incitation à la corruption et à la prostitution, les troubles à l'ordre public, le rassemblement contre le régime, et l'insulte contre le guide suprême l'ayatollah Ali Khamenei. Cela fait des années que Nasrin Sotoudeh mène le combat. « J'ai compris qu'ils m'ont arrêtée à cause de ma lutte pour les droits humains, la défense des droits des femmes et mon combat contre la peine de mort. Quoi qu'il en soit, on ne me réduira pas au silence », déclarait Nasrin Sotoudeh à la veille de sa grève de la faim en août dernier.

Le Conseil national des barreaux français a lancé une pétition en ligne qui a

recueilli plus de 50000 signatures, dénonçant « le châtiment indigne auquel Nasrin Sotoudeh vient d'être condamnée ». Il a interpellé Macron. Mais le moins qu'on puisse dire est que le président français reste particulièrement discret.

Au même moment, en Arabie Saoudite, le procès de dix militantes de la cause des femmes, arrêtées en mai 2018 et incarcérées depuis, s'est ouvert le 13 mars à Riyad. La sœur de Loujain al-Hathloul, l'une des féministes arrêtées, raconte comment elle a été « maltraitée, voire torturée entre mai et août 2018. Mais la torture a cessé depuis août. »

Tout cela se passe à l'heure où l'Iran vient d'être nommé à la commission des droits des femmes de l'ONU. Il est vrai que c'est aux côtés de l'Arabie saoudite, deux pays experts en quelque sorte!

Aline Rétesse

Colombie : généraux criminels

Sous le régime d'Alvaro Uribe, président de 2002 à 2010 et mentor de l'actuel président, Ivan Duque, la Colombie vivait à l'heure d'une prétendue sécurité démocratique : l'armée était en concurrence avec les paramilitaires pour réprimer les guérillas des FARC et de l'ELN. Elle pratiquait alors les « faux positifs » : tuer des jeunes des quartiers populaires, les habiller en guérilleros et les déclarer comme tels permettait de toucher des primes ou d'obtenir des promotions. Et Uribe vantait ses succès.

Officiellement, trois mille jeunes, et certainement bien plus, ont été victimes de ce qui, depuis 2010, est devenu un scandale qui mobilise les tribunaux mais aussi les mères des jeunes victimes. Des centaines de militaires subalternes ont été condamnés. Encore en 2018, l'un

d'entre eux a été condamné à 39 ans de prison pour avoir entraîné cinq jeunes gens d'une banlieue de la capitale, Bogota, vers un guet-apens mortel.

Ce scandale atteint maintenant les sommets de l'armée. Neuf généraux occupant des postes clés sont impliqués

dans ces exécutions ou sous le coup d'enquêtes judiciaires. Le commandant de l'armée de terre nommé par l'actuel président, le général Martinez Espinel, est poursuivi pour 23 exécutions entre 2004 et 2006. Une des victimes était une jeune Indienne de 13 ans. De même, le nouveau chef de l'état-major, le général Navarrete, est responsable de 19 assassinats commis en 2008. Tout ce que l'actuel ministre de la Défense a trouvé à dire à ce sujet a été de rappeler la présomption d'innocence des généraux.

Soixante ans de guerre civile en Colombie ont fait

au moins 260 000 morts, dont 215 000 civils. L'accord de paix signé en 2016 avec la guérilla des FARC devait y mettre un terme, mais le président, en fonction depuis août dernier, a été élu par un électoral hostile à cet accord. Il est soutenu par des clans qui étaient en faveur du retour à la vie civile des paramilitaires, mais qui refusent le même sort aux guérilleros. Pour eux, les FARC sont des terroristes et il n'y a jamais eu de guerre civile. C'est la position du nouveau directeur du Centre national de la mémoire, au point que les ONG qui avaient participé à

sa mise en place s'en désolidarisent et ont repris les documents déposés.

C'est pourquoi le président tergiverse à poursuivre les démarches découlant de l'accord de paix. Son plan de développement national ne comprend aucun fonds pour mettre en œuvre la réinsertion qui devrait en découler. En revanche, son plan de sécurité prévoit de nommer des informateurs – d'ex-paramilitaires? – qui signaleraient les crimes éventuels des guérilleros réinsérés.

Il n'y a pas eu de guerre civile, dit la droite, mais elle la continue.

Jacques Fontenoy

Rwanda : les responsabilités françaises dans le génocide



Un soldat français encadrant des Hutus à l'entraînement.

Quelques mois après la sortie du livre d'un officier français sur le rôle de l'armée française dans le sauvetage des génocidaires au Rwanda, un général français a fait lui aussi des aveux. Les lourdes responsabilités de l'impérialisme français dans la préparation de ce génocide, qui a fait près d'un million de morts en 1994, sont ainsi encore soulignées.

25 ans après, ce général raconte qu'en 1990 un colonel de gendarmerie rwandais lui avait dévoilé la volonté du pouvoir d'exterminer les Tutsis et de réclamer des armes lourdes à la France.

Il en aurait fait part à Paris, sans que cette nouvelle empêche le pouvoir de continuer à soutenir la dictature en place. Quelles sont ses propres motivations pour dévoiler ces secrets, à 84 ans, nul ne le sait. Mais le fait qu'une grande partie de la presse française fasse semblant de découvrir les responsabilités de Paris dans ces atrocités, alors que des milliers de victimes le clament depuis des décennies et réclament justice, ressemble quand même à une mascarade.

Il est avéré depuis longtemps que l'impérialisme français a soutenu jusqu'au bout le régime de Kigali, et donc les génocidaires, en toute connaissance de cause. Il a aussi largement été prouvé que l'attentat contre l'avion du président

Habyarimana n'a pas été le fait des opposants Tutsis mais bien des extrémistes Hutus, qui voulaient s'en servir pour déclencher le massacre qu'ils avaient longuement et méticuleusement préparé. Tout cela était connu de Paris, qui a même rapatrié et sauvé la veuve d'Habyarimana, chef de file des extrémistes. Quant aux troupes militaires et paramilitaires rwandaises qui ont sillonné le pays pour massacrer et faire massacrer, elles ont été préalablement formées et armées par des officiers français.

Certains rescapés rwandais racontent même avoir vu des soldats français parmi les génocidaires, patageant avec eux dans le sang des victimes. Les ventes d'armes n'ont pas non plus cessé en avril 1994, contrairement aux mensonges des dirigeants français. Elles ont permis au contraire que le génocide se poursuive durant trois longs mois.

Enfin, l'armée française est carrément venue secourir les dignitaires du régime

et les militaires assassins quand les rebelles du FPR sont entrés dans Kigali.

Malgré l'accumulation de preuves, les différents gouvernements en France ont toujours nié les responsabilités de Mitterrand, président de l'époque, et des ministres de droite comme de gauche, tout comme ils ont nié le rôle de l'armée française. Ils n'ont jamais voulu reconnaître avoir protégé des génocidaires. Et une partie de la presse, en particulier le quotidien *Le Monde*, a toujours accepté de diffuser leur version, sans honte et sans jamais beaucoup se préoccuper de vérité dans cette histoire pourtant tragique.

Aujourd'hui, l'attention donnée à ces faits dans la presse peut sans doute l'aider à se dédouaner par rapport à ses prédécesseurs et à se présenter comme un dirigeant vierge, non impliqué dans ce trouble passé.

Heureusement, depuis 25 ans, il n'a pas manqué de Rwandais et de Français ayant dénoncé sans faiblir les responsabilités de Paris, pour que nul ne puisse ignorer que les dirigeants français ont les mains pleines de sang. La défense des intérêts des capitalistes français en Afrique se fait à ce prix.

Marion Ajar

Afrique de l'Est: Macron en campagne commerciale

Une pléiade de grands patrons français entourait Emmanuel Macron pour son voyage en Afrique de l'Est du 11 au 14 mars. En Éthiopie comme au Kenya, ils se pressaient pour se faire introduire dans des pays dont les dirigeants n'ont pas jusqu'à présent les mêmes liens d'allégeance envers Paris que ceux de ses anciennes colonies, et sont moins enclins à privilégier les entreprises françaises.

En Éthiopie, Macron a signé un accord de défense, dont il a précisé qu'il « ouvrirait la voie à un accompagnement spécifique de la France sur la mise en place d'une composante navale éthiopienne ». Autant de ventes d'armes en perspective, puisque tout est à faire. L'Éthiopie, pays sans débouché maritime, ne pouvait disposer d'aucune marine jusqu'à l'an dernier, avant que l'accord de paix signé avec l'Érythrée ne l'autorise à utiliser les ports de ce pays. Les PDG d'Orange ou de Canal+ étaient quant à eux à l'affût d'une place à prendre à l'occasion de la privatisation massive des entreprises éthiopiennes annoncée par le nouveau Premier ministre Abiy Ahmed.

Au Kenya, Vinci a signé un contrat de 1,6 milliard d'euros pour construire et exploiter pendant 30 ans une autoroute par laquelle devraient passer les transports de marchandises venant du port kenyan de Mombasa vers les pays voisins. Le même trust a décroché la construction d'un

important barrage hydroélectrique. Voltalia, une société appartenant à la famille Mulliez, a obtenu la construction d'une centrale photovoltaïque et Airbus la vente de plusieurs hélicoptères ainsi qu'un contrat de surveillance côtière.

La visite avait auparavant commencé à Djibouti, ancienne colonie où la France conserve sa plus importante base militaire en Afrique, aux côtés de bases américaine, italienne, chinoise, japonaise, une profusion d'uniformes à l'image de ce que sont les rivalités commerciales dans le secteur.

Macron affirme vouloir concurrencer en Afrique de l'Est les entreprises chinoises qui y sont implantées. Mais, qu'elles soient chinoises, françaises ou autres, il s'agit pour toutes ces sociétés de tirer parti de salaires qui sont parmi les plus bas du monde, de terres bradées par les gouvernements et de régimes corrompus. En la matière, les patrons français peuvent être compétitifs.

Daniel Mescla

Cancers des enfants : un ordre social criminel

Une étude épidémiologique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de pronostiquer que, entre 2015 et 2030, trois millions d'enfants allaient mourir victimes d'un cancer, sans qu'un diagnostic ait été fait de leur maladie.

Pourtant, tous les moyens techniques existent pour éviter cette catastrophe annoncée. Quant aux chiffres avancés par l'OMS, ils sont révélateurs, non pas d'un quelconque retard de la médecine, mais bien de la misère dans laquelle est plongée une grande partie de l'humanité.

Ainsi, aux États-Unis ou en Europe, la projection que l'OMS fait à partir des données de 2015 montre que seuls 3% de cancers infantiles

ne seront pas diagnostiqués. Dans les pays du tiers-monde en revanche, l'absence de diagnostic touchera entre 49% (en Asie du Sud) et 57% (en Afrique de l'Ouest) des enfants atteints de cancer.

Un ordre social qui laisse mourir ses enfants, faute de leur apporter une prévention et des soins qu'il a tous les moyens de leur offrir, voilà qui devrait suffire à le condamner définitivement.

H. J.

Climat: la jeunesse manifeste

Les deux manifestations sur le climat qui ont eu lieu les 15 et 16 mars ont été des succès, notamment celle du vendredi 15 mars où des dizaines de milliers de collégiens, de lycéens et d'étudiants ont fait grève pour emboîter le pas à la jeune Suédoise de 16 ans, Greta Thunberg, qui manifeste chaque vendredi devant le Parlement de son pays pour dénoncer l'inaction de son gouvernement face aux dangers de la crise climatique.

En France, plus de 200 manifestations ont eu lieu rassemblant, d'après les organisateurs, 168 000 personnes, avec de 29 000 à 50 000 participants à Paris, 12 000 à Lyon, 10 000 à Nantes et encore 5 000 à Marseille. Cette manifestation du 15 mars répondait à un appel international et cela a sûrement contribué à son succès.

La crise climatique et les catastrophes écologiques et sociales qu'elle entraîne sont un défi pour l'humanité dans son ensemble. Or, si elle n'est absolument pas en situation de réagir collectivement, ce n'est pas à cause du prétendu individualisme des êtres humains rabâché par les médias, mais à cause de l'organisation sociale actuelle. Comment peut-on imaginer maîtriser collectivement l'activité économique dans une société où la règle est la concurrence permanente? Comment avoir

une réponse coordonnée à l'échelle de la planète dans un monde morcelé par les rivalités entre grandes puissances et gangréné par le nationalisme?

Deux secrétaires d'État se sont invités à la manifestation de la jeunesse, Brune Poirson qui est à la Transition écologique et Gabriel Attal à l'Éducation. Mais pendant qu'ils se faisaient prendre en photo entourés de lycéens, les députés de leur parti à l'Assemblée nationale votaient une loi repoussant de 2022 à 2025 l'interdiction de fabrication du glyphosate, le Roundup de Monsanto, pesticide considéré comme cancérigène et destructeur de l'environnement. Entre, d'un côté, une poignée d'industriels qui veulent pouvoir continuer à faire du profit même si c'est en produisant un poison et, de l'autre, les dizaines de milliers de jeunes manifestants, le gouvernement



choisit évidemment les premiers.

Ce n'est encore là qu'un tout petit aspect de la contradiction profonde entre l'ampleur des problèmes climatiques et la manière dont les États y font face. Car il en va de la catastrophe

climatique comme de toutes les catastrophes économiques, sociales et humanitaires auxquelles l'humanité est confrontée: la société capitaliste est incapable d'y faire face.

Tant que le profit capitaliste dominera l'activité

humaine, c'est la devise de la bourgeoisie qui s'imposera: «Après moi, le déluge». Des manifestants ont scandé «Changer le système, pas le climat». C'est bien par là qu'il faut attaquer le problème.

Pierre Royan

Travailleurs agricoles: la justice est lente

Dans le cadre du procès intenté par cinq travailleurs agricoles détachés contre la société d'intérim Laboral Terra et neuf entreprises qui les avaient employés, l'audience en Prud'hommes qui devait se tenir lundi 11 mars a été reportée.

Cette procédure entamée en 2017 traîne en longueur. Une fois, l'avocate des entreprises est arrivée avec plusieurs heures de retard, une autre fois, elle ne s'est pas présentée à l'audience. Pendant ce temps, ces cinq travailleurs, trois femmes et deux hommes, originaires du Maroc et des Canaries, connaissent de très grandes difficultés. Aucune entreprise ne veut les employer et ils n'ont plus de ressources. «On vit dans la misère, l'un de nous dort dans une voiture, une autre a accouché et doit s'occuper de son enfant toute seule et sans revenus. C'est très compliqué pour vivre au quotidien», a expliqué une des femmes au journal *La Marseillaise*.

Ces travailleurs ont aussi reçu des menaces pour les obliger à interrompre la procédure. En principe, si les cotisations sociales qui s'appliquent aux travailleurs détachés sont celles du pays d'origine, les conditions de travail sont censées être celles du pays d'accueil. Mais ni les horaires, ni les tâches prévues, ni le montant des salaires n'ont été respectés. Les horaires allaient jusqu'à douze heures par jour, sept jours sur sept, les heures supplémentaires n'étaient pas majorées, le salaire horaire étant déjà très bas.

Ainsi, tandis que la justice prend son temps, ces travailleurs scandaleusement spoliés doivent survivre et tenir malgré tout. Tout est fait pour qu'ils se découragent et qu'ils renoncent. Mais ces cinq-là parlent aussi au nom de bien d'autres travailleurs qui vivent les mêmes injustices.

Correspondant LO

Pollution: cargaisons dangereuses

Le 12 mars, le Grande America, un navire roulier (équipé pour transporter des véhicules) et porte-conteneurs, a sombré au large de La Rochelle, après deux jours de dérive le long des côtes françaises.

Même s'il n'était pas un pétrolier et ne contenait donc «que» 2 200 tonnes de fioul de propulsion, celles-ci peuvent provoquer à elles seules une grave catastrophe. Le navire transportant de plus des centaines de véhicules contenant eux aussi du carburant, la pollution pourrait donc être plus importante.

Mais il est bien difficile de prévoir l'ensemble des conséquences qu'aura un tel naufrage, tant l'opacité est de mise dans le monde du transport maritime. Le navire lui-même est qualifié de «bateau presque pou-belle» par l'association de défense de l'environnement Robin des bois, qui souligne qu'il avait été «repéré au Royaume-Uni en 2010 et depuis régulièrement pointé pour des déficiences, notamment dans le registre de la lutte contre les incendies». Or, c'est justement un

incendie qui est à l'origine du naufrage. Visiblement ces signalements n'ont pas empêché le *Grande America* de naviguer.

De plus, si l'on sait que 45 conteneurs, sur les 365 qu'il transportait, abritaient officiellement des matières dangereuses, dont de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique, qu'en est-il des autres? La seule chose sûre est que tous reposent désormais par 4 500 mètres de fond.

Quant à leur contenu, même les autorités en sont réduites à des spéculations. Des contrôles sont bien prévus par les lois, mais ils sont extrêmement difficiles à mettre en œuvre. Un porte-conteneurs standard, cela représente plus de 16 000 unités. Il est évidemment impossible de les vérifier une à une. Comme le souligne un expert de l'agence de protection du

littoral breton Vigipol dans la presse: «On ne sait jamais vraiment ce qu'il y a dans les conteneurs et la qualité du conditionnement des matières dangereuses. Si un registre existe à bord, il n'est souvent consulté qu'a posteriori et les contrôles ne concernent qu'une petite partie des marchandises.»

Aujourd'hui, 90 % du commerce mondial s'effectue par la voie maritime. Les mers du globe sont sillonnées en permanence par des milliers de bateaux transportant toutes sortes de marchandises. Le temps étant, pour les capitalistes, avant tout de l'argent, on peut imaginer la pression qu'ils exercent pour faire effectuer les trajets le plus vite possible, remplir au maximum les navires, les immobiliser au port le moins longtemps possible. Quitte à jouer avec la sécurité des bateaux et des équipages, et à risquer de polluer de manière catastrophique les mers et les côtes.

Jacques Le Gall

Enseignement : “école de la confiance”, défiance

24% des enseignants du premier degré étaient en grève mardi 19 mars contre la loi « pour une école de la confiance », les suppressions de postes et les fermetures de classes.

Le ministre de l'Éducation Blanquer n'a cessé de dire qu'il faisait beaucoup pour l'école primaire en restaurant deux niveaux (CP et CE1) à 12 élèves par classe. Cette mesure signifie effectivement une amélioration des conditions pour les enseignants et les élèves concernés, mais elle se fait au détriment des autres niveaux d'enseignement,

le nombre de postes créés n'étant pas suffisant. Plus de 100 000 classes dépassent les 25 élèves et certaines, en maternelle, rassemblent jusqu'à 30 élèves.

La suppression massive de postes prévue d'ici 2021 par le gouvernement l'oblige à de nombreuses transformations. Ainsi il n'y aura plus un directeur dans chaque école. Elles seront

regroupées et placées sous l'autorité du principal de collège du secteur, aidé d'un adjoint chargé du premier degré. Une partie des directeurs d'école bénéficiaient d'heures pendant lesquelles ils n'enseignaient pas, afin de pouvoir assurer le travail administratif ainsi que les relations avec les parents et les enseignants. Ce ne sont pas les principaux de collèges ou leur adjoint qui assureront ces tâches, mais Blanquer aura ainsi récupéré des heures d'enseignement.

D'autres mesures ont mis le personnel en colère, tel le financement des écoles maternelles privées par les collectivités, du fait de l'obligation de scolarisation dès trois ans, la mise en concurrence des écoles, la formation au rabais des enseignants... Le premier article du texte impose aux enseignants un droit de réserve sur leurs critiques contre l'institution scolaire, qualifiées de « dénigrement ». Le Parlement a aussi voté l'amendement proposé par la droite qui

impose la présence dans les classes d'un drapeau ou d'un poster portant les couleurs de la France et de l'Europe ainsi que l'affichage des paroles de la *Marseillaise*. Les symboles cocardiers ne remplaceront pas pour les élèves l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

Loin d'une école de confiance, c'est une école muselée et encadrée par moins d'enseignants et d'adultes que Blanquer met en place.

Inès Rabah

“Chelles en colère” : contre les fermetures de classes et la loi Blanquer



Plus de 300 personnes, élèves, parents et enseignants ont manifesté dimanche 17 mars dans les rues de Chelles, en Seine-et-Marne, contre les suppressions de classes qu'entraînera l'application de la loi Blanquer.

Le cortège était bon enfant, avec ses pancartes, ses animations et ses chansons satiriques, pourtant la colère était partagée par tous les participants. « Chelles en colère » est d'ailleurs le nom que parents et enseignants ont donné à leur collectif créé le 13 février et qui, depuis, organise les actions et les manifestations.

Les raisons de protester ne manquent pas : dans le primaire, dix fermetures de classes sont déjà annoncées, pour seulement quatre créations. Les collèges voient leur dotation horaire globale diminuer, ce qui se traduit par une baisse du nombre d'enseignants et

des suppressions de classes alors que les effectifs, eux, augmentent. En lycée, les classes débordent déjà et la réforme du bac va détruire plusieurs filières. Enfin, l'article 1 de la loi Blanquer visant à étendre à tous les enseignants le devoir de réserve qui s'applique aux cadres de l'administration attise le mécontentement.

Une journée de grève très suivie avait déjà eu lieu le 19 février dans les établissements scolaires de ville, avec 220 grévistes sur 275 dans le premier degré, 50% de grévistes au collège Weczerka, 82% au collège Corot et 89% au collège de l'Europe. Face à la mobilisation dans ces

trois collèges, l'Éducation nationale a multiplié les pressions. Le 14 mars, une réunion d'information organisée par les associations de parents d'élèves a été interdite par l'administration, de même que la diffusion d'un mot d'information émanant des représentants élus. Certains enseignants ont aussi eu la désagréable surprise de recevoir un courriel de leur inspecteur indiquant qu'ils sont tenus à une stricte neutralité sur les réseaux sociaux et à une « juste mesure, y compris hors de leur cadre professionnel ».

Loin de décourager les parents et les enseignants, ces manœuvres ne font au contraire que renforcer leur détermination, et ils appelaient à une journée école morte pour vendredi 22 mars.

Correspondant LO

Besançon : l'aide à la maternité fermée

Plusieurs centaines de femmes étaient suivies chaque année, avant et après leur accouchement, par le service d'hospitalisation à domicile de Besançon. Créé en 2003 pour compenser la fermeture des petites maternités

et la réduction des durées d'hospitalisation après l'accouchement, il permettait à ces femmes de bénéficier de l'aide et du soutien de sages-femmes, de psychologues et de conseils administratifs.

La raison de cette

décision ? Elle est tout simplement budgétaire, parce que, dans ce système, le bien-être, le soutien psychologique et social aux jeunes mamans doivent rapporter de l'argent, sinon ils disparaissent !

Correspondant LO

Saint-Denis : des moyens contre la violence !

La veille des vacances de février, un enseignant qui travaille sur deux établissements de Saint-Denis, au lycée Paul-Éluard et au collège La Courtille, a été roué de coups à la porte du collège. Il tentait d'intervenir pour sauver un élève régulièrement harcelé, encerclé par une bande de jeunes.

C'est un des multiples exemples de la violence quotidienne que subissent les enseignants et les élèves aux abords des établissements de Saint-Denis. D'autres jeunes ont été également victimes de règlements de comptes. Ainsi, le lycée Paul-Éluard est devenu depuis deux ans le terrain de prédilection des bagarres interquartiers. Dès le lundi de la rentrée, un jeune était roué de coups devant le lycée. Le lendemain, une quinzaine de jeunes de la bande rivale faisaient irruption dans le lycée, armés de battes, de marteaux et de gaz lacrymogène, et malgré la présence d'adultes ils s'en prenaient violemment à un jeune dans la cafétéria. Heureusement, le jeune a pu se protéger en partie, parce qu'il avait une doudoune. Tous ces faits provoquent

évidemment le désarroi des enseignants et des surveillants qui ne savent plus quoi faire face à cette violence.

Certains ont réagi en mettant en avant leur droit de retrait, d'autres se sont mis en grève. Au collège La Courtille, le travail n'a pas repris à la rentrée par exemple. Des enseignants du lycée Paul-Éluard ont organisé une marche de solidarité vers le collège La Courtille.

C'est en tout cas une situation insupportable face à laquelle il serait indispensable d'embaucher des enseignants, des surveillants, des CPE supplémentaires, mais aussi des assistants sociaux et des éducateurs spécialisés, des professionnels de santé dans une ville comme Saint-Denis qui n'a qu'un médecin scolaire.

Correspondant LO

Lisez Lutte de classe, revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 198 (mars-avril 2019) :

- Lutte ouvrière dans les élections européennes
- Algérie : la candidature de Bouteflika déclenche la colère populaire
- Union européenne : les États désunis d'Europe
- Antisémitisme et antisionisme : un amalgame à combattre
- Venezuela : le chavisme en faillite confronté aux manœuvres impérialistes
- Gouvernement italien : la façade antisystème se fissure, les idées réactionnaires restent
- Russie : Poutine, le démagogue Navalny et un mécontentement social persistant

Prix : 2,50 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,88 euro.

RATP : vers l'ouverture du réseau bus à la concurrence

La loi d'orientation mobilité (LOM) qui passe au Sénat depuis le 19 mars prétend répondre aux attentes du public en termes de mobilité et de transport. Cette loi fourre-tout va, entre autres, organiser la mise en concurrence des lignes de bus en Île-de-France, tant attendue par les patrons du secteur.

La région va donc découper son réseau de bus et mettre chaque lot en appel d'offres pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2025.

À l'instar de ce qui a été décidé pour la SNCF, les 18 000 agents de la RATP travaillant pour les bus pourront être transférés, selon qui remportera l'appel d'offres, soit vers d'autres entreprises soit vers des filiales de droit privé de la RATP.

La loi prévoit de modifier par décret l'actuelle convention collective des transports urbains et de l'étendre à l'ensemble des salariés concourant aux activités de

gestion, d'exploitation et de maintenance de transports par autobus. Cette convention collective pourra aussi s'appliquer aux agents restant sous statut dans l'entreprise publique RATP.

Pour les salariés qui seront transférés d'une entreprise à l'autre tous les cinq ans dans le cadre des appels d'offres, il est question d'un « sac à dos social » dont le contenu n'est pas fixé. Autant dire qu'il sera à peu près vide.

Au prétexte d'empêcher le dumping social, il est prévu un socle en matière de repos et d'horaires de travail. Ainsi la loi détermine une durée de travail



hebdomadaire maximale de 48 heures en moyenne, calculée sur six mois, la possibilité de suspendre quatorze repos sur l'année pour les besoins de l'employeur et un repos hebdomadaire ramené de 35 heures à 24 heures entre une fin et une reprise de service.

En définitive il s'agit de ce qui peut se faire au plus bas dans la législation européenne. La loi prévoit aussi que des conditions de travail encore plus flexibles seront appliquées pour les lignes de Paris et de la proche banlieue.

La CGT a diffusé des

tracts dénonçant la LOM en appelant à la grève, mais en même temps elle réclame une « loi cadre de haut niveau anti-dumping social » face à l'ouverture à la concurrence. Quant à l'UNSA, devenue premier syndicat à la RATP, après un tract sur la LOM il y a plusieurs mois, elle ne dit plus rien, ce qui est une approbation tacite de ce projet. Quant aux travailleurs, ils sont évidemment inquiets de ce qui se prépare, mais pour l'instant l'attentisme prédomine, en partie parce que l'échéance de 2025 paraît lointaine.

Cette loi vise avant tout à

permettre à des patrons de transports urbains de faire des profits, et à la région Île-de-France et à l'État de faire des économies. Tout cela au détriment des travailleurs des transports urbains et des usagers.

Les 18 000 travailleurs directement concernés sont ainsi visés par une attaque d'ampleur. Pour y riposter, ils auront à entraîner dans leur mobilisation ceux des autres secteurs de la RATP où ces mesures finiront par s'appliquer aussi, ainsi que les conducteurs de bus des autres entreprises.

Correspondant LO

SNCF – Villeneuve Saint-Georges : les cheminots réclament leur dû

Le technicentre de Villeneuve-Saint-Georges, dans le Val-de-Marne, est chargé de l'entretien et de la réparation des trains.

Il y a un an, les 70 cheminots de la Manœuvre train, secteur chargé des TER et Intercités, avaient obtenu une augmentation de 20 euros par mois de leur prime de manœuvre. Mais la direction s'était bien gardée de l'étendre à l'autre secteur, la Manœuvre moteur, distinct géographiquement et chargé des locomotives, des trains de fret et de banlieue.

Quand ce secteur l'a appris en février, la messagerie a fonctionné. Cela a débouché sur des assemblées deux samedis de suite, les 2 et 9 mars, où 15 puis 27 cheminots sur les 70 du secteur se sont alors réunis en présence des syndicats, à condition que ceux-ci respectent les volontés et la délégation choisie en assemblée. Les cheminots ont tous fait le même constat : au-delà des primes, il manque 400 à 500 euros par mois et une dizaine d'embauches. En

effet la polyvalence instaurée par la direction se traduit par une multiplication insupportable des fonctions de sécurité de chaque agent. Une demande de concertation immédiate (DCI), obligatoire avant le dépôt d'un préavis de grève, a été posée par les syndicats. Ils seront reçus le 21 mars, accompagnés de six agents.

La direction, inquiète, a cédé sur la prime. Elle a subitement découvert qu'il s'agissait d'une erreur d'écriture et d'un malentendu : l'augmentation de la prime était donc généralisée à tous, avec effet rétroactif depuis un an. De plus, cette prime serait dorénavant attribuée quel que soit le poste tenu.

C'est loin d'être suffisant, mais c'est un premier résultat de la mobilisation collective.

Correspondant LO

Travail de nuit : il nuit à la santé

Une étude récente de Santé publique France indique que le temps moyen de sommeil de la population a baissé. Plus d'un tiers de la population dort moins de six heures par nuit et cela implique des risques pour la santé.

Une des causes mise en avant est souvent le temps passé sur les écrans. Il a été beaucoup moins question de l'augmentation du travail de nuit, qui est pourtant, selon le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* du 12 mars, facteur de troubles du sommeil aggravés. Nul besoin de ce rapport d'ailleurs pour savoir que le travail de nuit affecte le rythme physiologique, à l'origine de fatigue, d'insomnie, de somnolence,

de troubles de la vigilance et d'un déficit de résistance aux maladies. Le travail en décalé rend la vie difficile. Il augmente le risque d'accidents, de cancers, de maladies cardio-vasculaires, de troubles métaboliques (obésité, diabète) et, pour les femmes, de bien des problèmes pendant une grossesse.

Pourtant, malgré les données statistiques alarmantes sur le sujet, le nombre de travailleurs de nuit est passé de

3 à 4,3 millions entre 1990 et 2013, pour atteindre 16,3% de la population active. Et encore, seul le travail entre minuit et 5 heures du matin est pris en compte.

Si certains services indispensables doivent fonctionner la nuit, comme les hôpitaux, les pompiers, les transports, encore faudrait-il y embaucher plus largement afin de diminuer les incidences sur la santé des salariés concernés. Il n'en est évidemment pas question dans un système économique qui ne raisonne pas en fonction de la santé des travailleurs. Mais bien des tâches n'exigent absolument pas d'être faites la nuit : dans les industries de transformation, dans l'agroalimentaire, l'automobile, le travail de nuit n'existe que parce qu'il permet d'augmenter le temps d'utilisation des installations, donc leur profitabilité. Une majorité d'ouvriers industriels travaillant de nuit (75%) ont des horaires alternants ou irréguliers, ce qui est un facteur aggravant pour la santé. La logique du profit nuit 24 heures sur 24.

Léna Pigalli



Renault Trucks Vénissieux: L'amiante en procès

Mardi 12 mars, plus de 1 200 travailleurs ou retraités de Renault Trucks étaient convoqués par le tribunal des prud'hommes de Lyon pour la reconnaissance de leur préjudice d'anxiété après le classement «amiante» de l'usine de Vénissieux.

Certains travailleurs sont malades, d'autres sont décédés suite à des cancers du poumon. Le tribunal devait examiner le préjudice causé dans le cas de ceux qui ne sont pas malades, mais qui ont un risque de le devenir, car ils ont été exposés durant leur parcours professionnel dans les ateliers de l'entreprise qui s'est appelée successivement Berliet, Renault VI, puis Renault Trucks. Car pendant des années la direction a caché les risques et fait travailler sans protection particulière. Les présents étaient contents de se retrouver, aussi nombreux, après quelques années de retraite.

L'avocate de la direction a plaidé pendant deux heures, cherchant à cantonner l'exposition des ouvriers à deux ateliers seulement: Montage cars et bus et Fonderie, mettant même en doute que dans ces deux ateliers tous aient pu être exposés. La réalité est que tous les ateliers étaient concernés, et beaucoup d'ouvriers ont travaillé dans plusieurs ateliers différents entre 1964 et 1996.

La direction elle-même a dû remettre des certificats d'exposition à l'amiante à des ouvriers de la Forge, de la Maintenance des ponts et palans ou du service Soudure, lors de leur départ à la retraite. L'avocate a même oublié que sur le site il y avait un atelier de Montage camions jusqu'en 1983. Et si tout le monde n'a pas scié ou percé des plaques d'amiante, dans tous les ateliers des appareils de chauffage en contenaient. La fibre d'amiante peut rester en suspension dans l'air de 8



Aux Prud'hommes.

à 10 heures avant de retomber, et avec des chauffages à l'air pulsé, il y avait même un risque à respirer l'air ambiant.

La direction de Renault Trucks voudrait diviser les travailleurs entre ceux qui sont déjà malades et ceux qui ne le sont pas encore, alors que la maladie peut apparaître jusqu'à 40 ans après l'exposition, et quelle qu'en ait été la durée. Comme l'indemnisation pour préjudice d'anxiété coûterait

18 millions d'euros, la direction continue à vouloir gagner du temps, comme elle l'a déjà fait entre 2003 et 2016 lors de la bataille juridique pour le classement du site comme amianté.

Tous les plaignants, passablement agacés par la plaidoirie et les contrevérités de l'avocate de Renault Trucks, sont décidés à continuer ce combat.

Correspondant LO

Novares – Libercourt: les ouvriers ont gagné

L'usine Novares à Libercourt, dans le Pas-de-Calais, compte 240 ouvriers. Elle produit des pièces plastiques en flux tendu pour les usines d'assemblage automobile Toyota, Renault et PSA. Toutes les deux heures, des camions partent chargés de pièces pour approvisionner les chaînes de montage. Les stocks n'excèdent pas 24 heures de production.

Lundi 18 mars se tenait une réunion dans le cadre des NAO, les négociations annuelles obligatoires. La direction proposait 0,5% d'augmentation. Dérisoire, pour les ouvriers! Au sortir de la réunion, FO a appelé à débrayer, rejointe par la CFDT. La moitié des ouvriers

ont cessé le travail. Dans ces conditions, impossible de sortir les pièces et les stocks ont commencé à fondre.

Les grévistes demandaient 2,9% d'augmentation générale et 1 000 euros de prime gilets jaunes. À la relève, l'équipe de nuit a poursuivi le mouvement, tous

ont cessé le travail.

Le mardi matin 19 mars, la grève a continué, au total 150 ouvriers ont fait grève. La direction a proposé une nouvelle réunion. Cette fois-ci son discours avait changé devant la détermination des grévistes. Elle proposait 1,7% d'augmentation et 500 euros de prime. Le compte n'y était pas et l'assemblée générale a réaffirmé les revendications: toujours 1 000 euros de prime et 2% d'augmentation générale.

À 11 heures, les stocks étaient épuisés et, en cas de prolongement de la grève, l'usine Toyota d'Onnaing n'aurait plus été approvisionnée et aurait dû être mise à l'arrêt. Devant cette perspective et la menace de pénalités pour défaut de livraison, la direction de Novares cédait les 2%, les 1 000 euros de prime et le comptage des heures de grève en RTT. Les grévistes avaient gagné!

Devant l'action déterminée des ouvriers, ce qui était impossible dans la bouche des patrons la veille est devenu possible.

Correspondant LO

Frasen – Besançon: grève pour les salaires

Mardi 19 mars, la quasi-totalité des ouvriers de l'usine Frasen de Besançon étaient en grève. Frasen fait partie du groupe Timex et produit des pièces pour des montres assemblées en Asie du Sud-Est. Le site de Besançon compte une centaine d'employés.

Lors des négociations salariales, la direction proposait 1,8% d'augmentation, alors que les salariés, eux, demandaient 8%. Ils ont alors revendiqué le paiement de la prime gilets jaunes de 1 000 euros. La direction a refusé de verser la prime et parlé de 2% d'augmentation annuelle. Devant ce qui a été pris pour une

provocation, les salariés ont décidé de se mettre en grève et sont tous allés en délégation voir la direction, qui ne veut rien lâcher... pour le moment.

C'est donc la grève. Comme le disent les grévistes, il y a du travail, la direction ne cesse de demander des efforts. Avec la chute des effectifs, chaque opérateur doit s'occuper de plusieurs machines. Il y a des heures supplémentaires et du travail le samedi, ça suffit! Et quand on voit le salaire des cinq plus hauts dirigeants de l'entreprise, qu'on ne vienne pas dire aux travailleurs qu'il n'y a pas d'argent.

Correspondant LO

Punch – Wisches: non aux licenciements!

La direction de l'équipementier Punch Wisches, dans le Bas-Rhin, a récemment annoncé le licenciement de 47 personnes sur les 52 que compte ce site de la vallée de la Bruche. Le groupe Steelcase avait en 2014 cédé l'usine pour un euro, laissant en caisse 24 millions d'euros à Punch, qui s'engageait alors à pérenniser le site.

L'usine de Wisches comptait 211 salariés au moment

de la reprise par Punch, et aujourd'hui le groupe licencie la quasi-totalité de l'effectif restant, organisant de fait la fermeture du site.

En rachetant des usines en difficulté et en les fermant très vite après avoir fait son beurre, le patron du groupe Punch, Guido Dumarey, s'était fait le nom de Bernard Tapie belge. Il le mérite.

Correspondant LO



Terminal de Roissy : ADP et Vinci coupables

Le tribunal de Bobigny a rendu son jugement dans l'affaire de l'effondrement, le 23 mai 2004, d'une partie du tout nouveau terminal 2 E de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy. Quinze ans plus tard, ce drame, où quatre personnes avaient péri et neuf autres avaient été blessées, a valu au groupe Aéroports de Paris (ADP) d'écopier de la peine maximale prévue par la loi : 225 000 euros d'amende.

Ce n'est pas cher payé. Cela d'autant moins qu'ADP, leader mondial en matière de gestion d'aéroports, roule sur l'or et dégage des dividendes très élevés. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le gouvernement, qui vient de faire voter une loi en ce sens, veut vendre au privé la grosse moitié du capital d'ADP qu'il détient. Ce sera une très bonne affaire pour l'acheteur de ce que la presse économique décrit comme un des plus beaux bijoux de famille de l'État!

Par ce qui peut sembler être une coïncidence, mais qui n'en est pas vraiment une, le groupe Vinci, qui est notamment numéro un mondial de la construction d'aéroports et tiendrait la corde pour récupérer la part de l'État dans ADP, se trouve épinglé dans le jugement de

Bobigny. En la personne morale de GSM, une de ses filiales de construction, il a été condamné à de plus petites peines d'amende, avec deux autres sous-traitants d'ADP.

À l'époque des faits, divers témoignages avaient signalé des économies réalisées dans les études et la mise en œuvre de certains matériaux. Elles auraient été responsables de l'effondrement sur trente mètres de long de six arcs en béton, seulement onze mois après l'inauguration.

Un avocat des victimes, cité dans la presse, a estimé qu'en 2004 à Roissy, « l'humain a été sacrifié à l'économie ». C'est aussi grâce à de tels calculs que des sociétés comme ADP, Vinci et autres peuvent afficher une santé financière rayonnante.

P.L.



Le terminal après l'effondrement.

Airbus – Marignane : les dessous du Concorde

La direction de l'usine Airbus de Marignane a fêté les cinquante ans de l'avion supersonique Concorde, aujourd'hui retiré de la circulation, qui reliait la France aux États-Unis en trois heures.

L'usine de Marignane, alors propriété de l'État, avait fabriqué plusieurs tronçons de fuselage, dont celui, très complexe, qui portait l'amorce de la voilure. Pour obtenir la qualité et le degré de finition demandés, il avait fallu étudier et réaliser des

outillages spéciaux, et donc injecter des capitaux considérables.

L'État avait alors effectué la plus grande partie des investissements, ce qu'aucun patron privé n'aurait en effet consenti. Le programme avait coûté 15 milliards de francs, la plus grande partie des travaux, aussi bien en recherche qu'en fabrication, étant financée par l'argent public.

Lorsque le Concorde vola, ce fut encore l'État qui versa à Air France une subvention supplémentaire de

11 800 francs par place vendue. Le coût en carburant était en effet si élevé que le prix de revient d'une place dépassait tous les budgets, même des plus fortunés.

Ainsi, que ce soit pour les recherches, la mise en place de nouvelles machines ou pour subventionner la vente des places, les caisses de l'État se sont ouvertes pour le plus grand profit des patrons et sous-traitants qui ne prenaient pas le moindre risque financier.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal mars 2019.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe
Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org
Vidéos
www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Audio-LO
www.lutte-ouvriere-audio.org

Lutte ouvrière dans les élections européennes

Contre le grand capital, le camp des travailleurs



Meeting à Paris avec Nathalie Arthaud et Jean-Pierre Mercier

Vendredi 29 mars à 20 h 30

Grande salle de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5^e - M^o Maubert-Mutualité - Entrée libre

À travers la campagne

À Carros dans les Alpes-Maritimes, le 15 mars, le débat lors de la réunion publique avec Nathalie Arthaud a porté notamment sur l'attitude des syndicats vis-à-vis du mouvement des gilets jaunes.

Un travailleur d'EDF, militant syndical à la CGT, a dit ce qu'il avait sur le cœur. « Quand le mouvement des gilets jaunes est parti, ça aurait pu faire quelque chose, mais les syndicats qui sont dans les entreprises ont dit que c'était l'extrême droite qui était à la manœuvre. J'en veux énormément aux syndicats, dont la CGT dont je fais partie. » Un autre participant, travaillant dans le transport, lui aussi lié à la CGT, a ajouté : « C'est à la tête, là-haut, que les directions ne voulaient pas aller dans le

mouvement. »

Au début du mouvement, quand il était justement dans sa phase la plus explosive, les directions syndicales n'ont surtout pas voulu prendre le risque d'être débordées par des grèves dans les entreprises. « Ces directions syndicales ont le réflexe de se méfier de tout ce qui vient de la base ou en dehors d'elles », a dit Nathalie Arthaud. Il est vrai que la direction de la CGT a fini par soutenir le mouvement, mais seulement après qu'il eut commencé à reculer et après avoir acquis la certitude que c'était sans risque pour elle d'être débordée. « Quand elle a changé d'avis, c'était trop tard », a dit un participant.

Un peu après, des travailleurs ont voulu parler du

fait qu'aujourd'hui ce sont des fonds d'investissement qui possèdent les entreprises. « Et ils sont loin », a dit une participante. « Mais ils ont des relais locaux ! Et c'est ça, le grand capital », a répondu un travailleur retraité en montrant la banderole slogan de la campagne (« Contre le grand capital, le camp des travailleurs »). « C'est bien la preuve qu'ils ne servent vraiment à rien et qu'ils ne jouent que le rôle de tiroir-caisse, et pour diriger leurs boîtes, ils payent des mercenaires », a ajouté Nathalie Arthaud, concluant : « Mais c'est quand même dans les entreprises qu'ils font leur argent et quand la boîte est bloquée... ils rappliquent ! »

Réunions publiques

Nathalie Arthaud

Liévin

Vendredi 22 mars
à 18 h 30
Salle Hubert
37, rue Chanzy

Maubeuge

Mercredi 3 avril
à 19 heures
Salle des fêtes
de Douzies
10, rue Victor-Hugo

Grenoble

Mercredi 10 avril
à 19 heures
Le Prisme
Seyssins

Annonay

Vendredi 12 avril
à 18 h 30
Salle Jean-Jaurès
34, avenue
de l'Europe

Reims

Mercredi 17 avril
à 20 h 30
Salle François-Mauriac
Quartier
Croix-Rouge
rue François-Mauriac

Thionville

Vendredi 19 avril
à 17 heures
Salle Verlaine
Rue du Général Walker

Jean-Pierre Mercier

Le Creusot

Vendredi 22 mars
à 18 heures
Salle de la Mouillelongue

Mulhouse

Samedi 23 mars
à 16 h 30
Lerchenberg
11, rue du Cercle

Évreux

Mercredi 10 avril
à 18 heures
Maison de quartier
de La Madeleine

Le Mans

Samedi 13 avril
à 18 heures
Maison des associations
rue d'Arcole

Charleville- Mézières

Samedi 20 avril
à 16 heures
Bourse du travail
21, rue Jean-Baptiste-
Clément

Clermont- Ferrand

Mardi 30 avril
à 20 heures
Maison du peuple
place de la Liberté



Pour en savoir plus :

www.lutte-ouvriere.org/europeennes

Retraites : l'indexation sur les prix, une nécessité

Le 15 mars sur Europe 1, le Premier ministre Édouard Philippe s'est dit prêt à « regarder » un éventuel retour à l'indexation des pensions de retraites sur les prix.

Le même Philippe avait annoncé, le 26 août dernier, la fin de leur indexation. Entre ces deux dates, il y a eu le mouvement des gilets jaunes qui a remis sur la place publique la question du pouvoir d'achat. En ce qui concerne les retraités, celle-ci passe par une indexation des pensions sur les prix. Mais pour qu'elle puisse se concrétiser, il faudra autre

chose qu'une déclaration gouvernementale qui voudrait, au moindre coût, la mettre au crédit de son « grand débat ».

Pour cette année, il n'est même pas question de débloquent les retraites dont la revalorisation, si l'on peut dire, est de 0,3%, totalement déconnectée de l'inflation officielle, 1,8%, elle-même largement sous-évaluée.

Pour l'année prochaine, si l'idée d'un retour à l'indexation sur les prix était retenue, elle ne concernerait que des « petites retraites », sans précision sur le nombre de personnes concernées.

Pour trouver un financement, qui serait de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros, il faudra faire des économies « ailleurs », a déclaré le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin. Ailleurs pourrait signifier par exemple au détriment des services publics,

certainement pas en prenant sur ce que l'État dépense à fonds perdus à destination du grand patronat.

Rien que le CICE, le crédit d'impôt créé par Hollande et prolongé par Macron, représente 20 milliards d'euros par an et même 40 milliards cette année du fait qu'il se transforme en réduction de cotisations sociales. Ce pillage des richesses au profit des actionnaires des sociétés et de la spéculation est indexé sur la misère à laquelle il condamne des

millions de personnes.

L'indexation des pensions de retraites sur les prix, de même que celle des salaires et des allocations, est une mesure indispensable pour protéger le pouvoir d'achat des travailleurs et des classes populaires contre l'inflation. Ils ne peuvent faire confiance à un gouvernement pour la mettre en œuvre, il leur faut l'imposer par leurs luttes, et en contrôler l'application.

Jean Sanday